ABREGE

des

RÈGLES & CONVENANCES INITIATIQUES

de l'Imâm Abd el-Wahhâb CHARÂNÎ

selon la traduction de son livre

Lawâqih el-anwâr el-qudusiyah fî ma'rîfati qawâ `id essûfiyah

(Editions : « Et-Tawfiqiyah » – Le Caire)

EDITION PROGRESSIVE avec mise à jour hebdomadaire

303 règles de Adab concernant le début de la Voie accompagnées d'un choix de commentaires et de paroles des Maîtres

Traduction collective

Annotations

de

Mohammed Abd es-Salâm

INTRODUCTION

Je dis ce qui suit, et c'est Allah qui rend les choses propices :

« Sache mon frère que l'ensemble des convenances initiatiques (âdâb) du disciple est difficile à définir et à résumer en détail en une seule phrase. Cependant, nous t'en rappellerons une partie utile : bien que la fonction du Cheikh soit de faire uniquement apparaître la réalité cachée du murîd -qu'Il soit exalté- ayant insufflé dans l'âme de chacun tout ce qui la concerne en guise de qualités et de vices, ce que le Cheikh lui ordonne et lui interdit est enfoui dans son âme. Le Cheikh ne peut rien donner d'autre au *murîd* en dehors de celui-ci.

Au début, le *murîd* est comme un noyau où se cache le palmier, symbolisant ici la sincérité ou le mensonge dans la Voie. S'il est sincère, le fruit de sa sincérité se ramifie et se fructifie au point de s'élever sur tous ses voisins, qui mangent de ses fruits. Bien plus, sa sincérité se répand sur l'ensemble des habitants de sa ville ou de sa province qui en profitent. Ainsi, sa sincérité et sa vertu se dévoilent aux notables et aux communs de sorte que même s'il voulait leur dissimuler sa vertu, il ne le pourrait point. En revanche, si l'amour du *murîd* pour la Voie n'est pas sincère, l'arbre de son mensonge, de sa perfidie et de son hypocrisie se ramifie alors jusqu'à s'élever sur tous ses voisins, sa ville et sa province de sorte que se dévoilent son mensonge, son hypocrisie et sa vanité.

Et quand bien même il voudrait se montrer sous les traits d'un honnête homme, il ne le pourrait pas tant ses pratiques ignobles démentiraient ses prétentions. Il essuierait un affront. La Voie le rejetterait jusqu'à ce qu'il rejoigne la jurisprudence appliquée au vulgum du fait de son mensonge dans la Voie du Seigneur -qu'Il soit Exalté. Il se peut qu'Allah -qu'Il soit Exalté- lui ôte l'once de sincérité qu'Il lui a donnée et que les tous les gens disent à son propos : « Untel fut arraché de la Voie des ascètes et il ne lui reste d'eux plus le moindre parfum. » Même en se montrant dans un habit austère, en s'habillant de laine et en s'ornant des habits des pauvres en Allah (fuqarâ), les gens verront qu'il est dépourvu d'adab et nul n'ignorera qu'il en aura été privé.

Nº1 Il incombe au *murîd* d'être sincère dans l'amour du Cheikh car il est son critère personnel dans la réalisation spirituelle : il est pour lui dans les Réalités Cachées comme celui qui indique la Voie aux pèlerins dans les nuits obscures. L'obéissance aboutit à l'amour mais la haine mène à la désobéissance. Celui qui s'oppose à son guide s'égare et perd la Voie.

Sois sincère, mon frère, dans l'amour du Maître spirituel : tu obtiendras en cela tout bien et Allah suivra ta guidance.

 $N^{o}2$ Il conviendra qu'il (le *murîd*) veille à n'entrer dans un pacte avec le Cheikh qu'après s'être repenti (tawbah) de l'ensemble des péchés extérieurs et intérieurs, tels que la médisance, l'usage de la boisson enivrante, l'envie, la haine, etc ...; de même qu'il ne devra pas se réjouir des autres querelles concernant la propriété et les biens pécuniaires.

La noblesse de la Voie est dans la présence d'Allah et pour celui qui ne se purifie pas de l'ensemble de ses péchés intérieurs et extérieurs, l'entrée dans la Voie n'est pas valable, car son statut est le statut de celui qui entre dans la prière rituelle alors qu'il a sur son corps, ou sur ses vêtements, une impureté qu'il n'a pas enlevée ou sur laquelle il n'a pas versé de l'eau ; sa prière n'est pas valable et son Cheikh ferait-il même partie des plus grands saints il ne pourrait pas lui faciliter la progression d'un seul pas dans la Voie des Gens d'Allah avant de s'être purifié.

J'ai entendu Sidî Alî Khawwâç -qu'Allah soit satisfait de lui- dire : " La Voie des Gens d'Allah est semblable à l'entrée au Paradis ; de même que personne parmi les Gens du Paradis ne peut y entrer alors que pèse sur lui le droit d'un être humain (adamiyy) (comme il est rapporté dans le hadîth véritable-sahîh), de même est l'entrée dans la Voie d'Allah."

Le critère du repentir est de renoncer aux choses blâmables, selon la Loi Divine et de revenir aux choses louables. Le repentir se définit selon le rang du repentant, car certaines qualités louables sont, pour les autres, un péché auquel on doit renoncer, selon le point de vue exprimé par la sentence suivante : " Les bonnes actions des Pieux (el-Abrâr) sont les mauvaises actions des Rapprochés (el-Mougarrabîn)." Sache que celui qui persiste à commettre les interdits, à s'adonner à la concupiscence et à pécher, sera distancé de la Voie comme le ciel l'est de la terre.

Il va sans dire qu'il est dans la nature de l'âme individuelle d'avoir des prétentions mensongères, prétendant être véridique dans son repentir alors qu'elle ne l'est pas! Cette prétention ne sera effectivement entérinée que lorsque son Maître l'aura constatée à chaque station pour laquelle il prétendra être sincère, jusqu'à ce qu'il atteigne une station spirituelle dans laquelle il se repentira à chaque fois qu'il sera distrait de la contemplation d'Allah, ne serait-ce qu'un instant. Puis, il s'élèvera dans les degrés de glorification d'Allah, l'Eternel, Tout-Puissant, sans s'arrêter ni se fixer en une station précise.

Ceci est le condensé de ce qui a été dit [par les Maîtres] sur le repentir. On doit se repentir des péchés capitaux (kabâir), mais aussi des péchés véniels (el-çaghâ'ir), des actes répréhensibles (makroûhât) et des choses permises mais à ne pas accomplir, ainsi que du fait de se considérer comme l'un des disciples (fugarâ) du temps.

Il lui revient de s'appliquer constamment à l'effort spirituel envers son âme sans jamais se réconcilier avec elle. Le Cheikh Aboû Alî ed-Daqqâq -qu'Allah soit satisfait de lui- disait : " Qui embellit son extérieur par l'effort spirituel, Allah embellit son intérieur par la contemplation. Qui ne porte pas d'effort contre son âme à son début, ne respire pas le parfum de la Voie". Car une des particularités de la Voie d'Allah *Ta'âlâ* est en effet qu'au serviteur qui ne se donne pas tout en entier à la Voie, aucune partie de la Voie n'est donnée.

Abu Othmân el-Maghribi -qu'Allah soit satisfait de lui- disait : " Celui qui croit qu'il sera "ouvert" quoi que ce soit de cette Voie [par la réalisation spirituelle effective] sans effort personnel, a espéré l'impossible. »

Abu Ali ed-Daqqâq -qu'Allah soit satisfait de lui- disait : " Celui qui ne s'établit pas avec rectitude au début de la Voie, n'aura pas où s'assoir à la fin".

El-Hassan el-Arrâr -qu'Allah soit satisfait de lui- disait : " La Voie est établie sur trois choses : celui qui désire y progresser (murîdu-hâ) ne mange que par nécessité, ne dort que s'il est épuisé et ne parle que selon l'obligation légale."

Il lui incombe de ne parler ou de ne se taire que par obligation ou par un besoin légal. Il doit, d'une manière générale, maintenir fermée la porte des propos futiles.

Les Maîtres ont fait du peu de paroles un fondement des exercices spirituels ; Bichr ibn el-Harith -qu'Allah soit satisfait de lui- disait ainsi : " Si tu aimes parler, tais-toi et si tu aimes te taire, parles! Car il y a dans la parole un plaisir pour l'âme et une manifestation de l'éloge.

L'Imâm Abou Bakr el-Ciddiq (.) mettait dans sa bouche un grand nombre de cailloux afin de peu parler; ainsi se rappelait-il les cailloux quand il voulait penser à des propos futiles et on disait même que c'était une pratique prophétique (sunna) de mettre ainsi des cailloux dans sa bouche! L'Envoyé d'Allah (.) disait (à ce propos) : " Les hommes ne sont-ils pas précipités dans le Feu sur leur faces par leurs propos calomnieux? "Louange à Allah Seigneur des Mondes!

No 5 Il lui incombe aussi de multiplier les moments de faim selon les prescriptions légales : c'est un des fondements principaux de la Voie! De la même manière que le Législateur (le Prophète) a établi que la grandeur du pèlerinage se trouvait en Arafah, les gens d'Allah ont fait de la faim elle-même un fondement de la Voie spirituelle.

Les fondements de la Voie sont au nombre de quatre : la faim, l'isolement, la veille et le peu de paroles. Quand le *murîd* a faim, les trois autres vertus en découlent, car celui qui a faim diminue ses propos, multiplie ses veilles pieuses et aime s'isoler des hommes.

Ils effectuent une diminution progressive de la nourriture petit à petit, jusqu'à pouvoir manger une bouchée unique pour un jour et une nuit ; certains arrivant à une datte, une amande ou un raisin sec! Aboû 'Othmân el-Maghrebî (.) mangeait une seule fois tous les six mois et le Cheikh Muhy ed-Dîn dans les *Futuhât el-Mekkiyah* dit : " On nous a transmis qu'Allah (.), lorsqu'il créa l'âme individuelle lui dit : " Qui suis-je? " Elle Lui répondit : " Et moi, qui suis-je? " Il la fit demeurer dans la Mer-de-la-Faim 4000 ans puis dit : " Qui suis-je? " Elle répondit : " Tu es mon Seigneur."

Sahl ibn Abdallah el-Tustarî ne mangeait que tous les quinze jours. Lorsqu'arrivait Ramadân, il ne mangeait que lorsqu'il voyait le nouveau croissant de lune de Shawwâl ¹. Il rompait chaque nuit de Ramadân avec de l'eau uniquement, afin de sortir de la continuité du jeûne, et disait : " Quand Allah créa la *dunyah* il mit dans la faim la science et la sagesse et mit dans la satiété l'ignorance et la désobéissance." Il se renforçait quand il avait faim et s'affaiblissait quand il était rassasié.

Aboû Souleymân Dârânî disait : " La clef de ce bas-monde est la satiété et la clef de l'Autre Monde est la faim. " c'est-à-dire leur pratique.

Yahyâ ibn Mu'âdh disait : " la Satiété est un feu et la passion est comme du bois mort : la combustion est engendrée par lui et son feu n'est éteint que lorsque celui qui le produit est brûlé! "

Sahl ibn Abdallah disait : " Qui veut manger deux fois par jour se construise une mangeoire. "

Mâlik ibn Dînâr disait : "Celui qui veut que le Shaytân s'enfuie de son ombre, qu'il contraigne sa passion !" et les paroles des Anciens concernant ce point sont nombreuses. Et Allah est plus Savant.

-X-

N° 6 Il lui revient de veiller à embrasser continuellement les règles de convenances spirituelles avec Allah (.) et Ses Saints ainsi qu'avec ses propres frères. Il ne devra pas s'accorder la moindre excuse concernant un manque de *adab* qu'il aura commis.

Abû Alî ed-Daqqâq (.) disait : " Le serviteur atteint le Paradis par ses actes mais il n'atteint pas la Présence de son Seigneur sans *adab* dans son adoration ; qui ne veille pas au respect du *adab* dans son obéissance est voilé de son Seigneur de 70 voiles!"

Il ne prenait jamais appui sur un coussin ou sur un mur sauf par nécessité ; il disait : " C'est un manque de *adab*! "

Abdallah ibn el-Jalâ disait :" Qui n'a pas de *adab* n'a pas de *sharîyah*, ni de foi, ni de *tawhid* !"

Ibn Attâ' disait : " Le $mur\hat{i}d$ n'est pas réellement bien éduqué tant qu'il n'est pas honteux vis-à-vis d'Allah d'étendre sa jambe devant lui nuit et jour" 3

¹ C'est-à-dire le début du mois suivant.

² Il faut comprendre : totalement.

³ Ce point d'*adab* est régulièrement donné en exemple du scrupule que se doit d'avoir le serviteur conscient de la Présence de son Seigneur ; son application technique et disciplinaire peut varier suivant les Maîtres.

El-Harîzî disait : " Je n'ai pas étendu ma jambe en cellule d'isolement (khalwah) durant 20 années." Il disait aussi : "Le comportement adéquat exotérique en chaque chose est requis au premier titre à celui qui est intelligent sans que l'on trouve dans la Loi une expression sur le adab en lui-même envers cette chose. »

Il disait : « Celui qui fréquente les rois du monde sans courtoisie, s'expose à la mort. Que dire alors pour quiconque manque d'égards au Vrai (Allah) et transgresse Ses interdits? »

Il ajoutait : « Le manquement à l'adab implique le bannissement. Quiconque manque d'adab sur le Tapis (de la Présence divine) sera reconduit à la porte. Quiconque manque d'adab au seuil de la porte, sera réduit à s'occuper des bêtes. »

L'imâm Shâfi'î, que Allah soit satisfait de lui, dit : « L'imâm Mâlik, que Allah lui accorde la miséricorde, m'avait dit : « Oh Muhammad, que ta science soit moindre, comme la quantité de sel (dans un pain), et que ton adab soit abondant, comme la farine ».

'Abd al-Rahmân b. al-Qâsim, que Allah soit satisfait de lui, a dit : « J'ai fréquenté, vingt ans durant, l'imâm Mâlik -que Allah ait son âme- pendant lesquels j'ai consacré 18 années à l'apprentissage de l'adab et deux années à apprendre les sciences. Dommage qu'elles n'aient pas été 20 années de Adab!"

Abû al-Husayn al-Nûrî, que Allah soit satisfait de lui, dit : " Le fait de ne pas se comporter pas adéquatement dans l'instant est haïssable".

Dhu-l-Nûn l'Egyptien -que Allah soit satisfait de lui, disait : « Celui qui renonce au adab en s'appuyant sur des licences revient de là où il est venu ».

Sidi Muhammad al-Shannâwî -que Allah soit satisfait de lui- dit : « Lorsqu'il adhère à la Voie, le *murîd* est tel une pureté originelle. Lorsqu'il commet une insolence, il devient comme un oisillon nouveau-né (zaghal), il sera rejeté et personne ne l'accepte ».

Et Allah – Exalté soit-Il- est plus Savant!

-X-

Nº 7 Il lui incombe de s'opposer aux passions de son âme et de ne pas les suivre en ce qu'elles le poussent à faire. Les Maîtres sont unanimes à dire que le principal pour le *murîd* est de s'opposer à son âme.

Abû Bakr al-Tahsanânî a dit : « Le plus grand voile qui puisse exister entre Allah et toi, est que tu suives tes passions. »

Ibn 'Ata' a dit : « Celui qui réclame une compensation au Seigneur en échange de son adoration, mérite l'exclusion et le rejet. »

Ibn Shaybân a dit: « Quiconque obéit à ses passions, sera privé de la contemplation d'Allah. » Il a dit aussi : « J'ai passé vingt années à désirer un plat de lentilles, mais je ne pus le faire. Puis, je le mangeai et je sortis. Les gardes du sultan m'arrêtèrent en disant : « Celui-ci a brisé hier, avec la troupe du sultan, une jarre de vin!» et me donnèrent cent coups de fouet. Au même moment mon Maître Abû 'Uthmân al-Maghribî passa près de moi et me demanda : « Qu'as-tu fait pour subir cela ? » Je répondis : « Je me suis adonné à la tentation ! » Le Maître demanda à ce qu'on me relâche, ce qui fut fait. Il dit alors « Si Allah le veut, tu as été sauvé sans contre partie ! »

-X-

N° 8 Le *murîd* doit s'appliquer à pénétrer le sens profond des fondements de la Voie et de ses conditions : quand l'un de ses fondements ou de ses conditions est détruit, le reste suit. Nous avons vu précédemment que les fondements de la Voie sont au nombre de quatre : la faim, l'isolement, le silence et la veille ; ce qui est en plus de ces quatre est secondaire. On dit en effet : " Qui manque de fondement s'interdit l'Arrivée ". Sache cela!

-X-

N° 9 Il lui incombe de ne se faire le disciple que d'un Cheikh rompu aux sciences exotériques, ce qui lui permettra de se passer d'un autre que lui.

Notre Maître le Cheikh Mohammed el-Shannâwî (.) m'a appris qu'il avait dit un jour à son Maître Sidî es-Sarwî : " Je voudrais visiter le Cheikh Untel. " Le Cheikh pris un visage refrogné et dit : " Mohammed, si je ne suffis pas pourquoi m'a tu donc pris comme Cheikh ? " Il dit alors : depuis ce jour là je n'ai plus visité d'autre que lui jusqu'à sa mort ! "

On sait ainsi que celui qui prend la responsabilité de prendre un engagement avec un Maître qui n'est pas rompu aux sciences exotériques (ainsi que sont la plupart des Maîtres actuellement) n'est pas coupable d'avoir des relations avec un autre ; c'est d'ailleurs à cela que se rapporte Abû Qâsim el-Qushayrî (.) quand il dit : " Il est répugnant pour le *murîd* de se rattacher à l'école [point de vue, *mazhab*] d'un autre que son Cheikh ; il doit se tenir à suivre uniquement son Cheikh. " Car le Cheikh qui est érudit dans les sciences religieuses, se doit avec certitude de les transmettre. Il n'est pas répugnant que le *murîd* suive un autre que lui ; bien au contraire, c'est même un devoir pour lui.

Le Cheikh Abou-l-Qasim el-Junayd (.) disait : " Si je savais qu'il y ait en Allah une science qui se trouve sous la couche céleste plus noble que celle détenue par les soufis, je la rechercherais. »

Il disait : « Il n'est de science que Allah n'a descendue du ciel, en aidant les gens à y accéder, sans qu'il ne m'en accorde une partie. »

Abû al-Qâsim al-Qushayrî -Allah lui fasse miséricorde- disait : « Il est de coutume que les Maîtres de la Voie ne se présentent à celle-ci qu'après s'être versés dans les sciences religieuses et avoir atteint la station d'Illumination par laquelle on se passe de l'argumentation. Si un *murîd* adhère à d'autres écoles et y apprend les sciences, c'est qu'il ignore la place des soufis, car leurs arguments sont plus limpides, puisqu'ils se basent sur l'Illumination. A toute époque, les savants exotériques

⁴ Cette remarque est celle l'auteur.

('ulamâ') se montraient modestes face aux soufis, suivaient leurs orientations et leur demandaient de soulager les malheurs pendant les tourments. Il en aurait été autrement si ces savants n'avaient pas vu les qualités témoignant de la noblesse des

Nous avons développé ce point dans notre ouvrage : Les grandes règles des soufis.

Et Allah est plus Savant.

Nº 10 Il doit n'avoir qu'un Maître unique et absolument faire en sorte de ne pas s'en donner deux, car le fondement de la Voie des Initiés est le Tawhid pur! Le Cheikh Muhyddin (Ibn Arabi) mentionne au chapitre 181 des Futuhât el-Mekkiyah ce qui suit : " Sache qu'il n'est permis au *murîd* que de prendre un seul Maître car c'est plus utile pour lui dans la Voie : nous n'avons jamais aucun *murîd* réussir entre les mains de deux Maîtres. Car, comme l'existence du monde ne peut se faire entre deux divinités, ni un mandant entre deux mandataires, ni une femme entre deux hommes, de même un *murîd* ne peut être entre deux Maîtres."

Tout ceci vaut pour le *murîd* qui s'attache à suivre un Cheikh dans le but de l'initiation effective. Quant à celui qui est avec un Cheikh dans un rapport de tabarruk uniquement rien de l'empêche alors d'être en compagnie d'un autre.

Sidi Alî el-Mourçafî (.) disait : " Celui qui est éprouvé par la compagnie de deux Maîtres, ou de plus, qu'il fasse une place en son cœur pour son Maître véritable, à côté de l'amour qu'il a pour l'Envoyé d'Allah (.) car c'est un remplaçant de l'Envoyé d'Allah (.) à conseiller sa communauté et à l'éduquer dans le chemin de la Guidée. "

Abu Yazîd el-Bistâmî (.) disait : " Qui n'a pas d'Instructeur unique est associateur dans la Voie ; or l'associateur, son Maître est le Shaytân!"

Abu Alî ed-Daqqâq (.) disait : " En vérité l'homme ne peut progresser dans la réalisation spirituelle sans un Cheikh car c'est une voie de progression dans le monde Caché (el-Ghayb) ou même dans le Caché- du-Caché. Or personne ne peut profiter des fruits de l'arbre qui pousse seul sans jardinier, aurait-il même produit des feuilles ; peut-être même ne donnera-t-il jamais de fruits! Prends-donc, mon frère, absolument l'exemple du Seigneur des Envoyés et le rôle d'intermédiaire que jouait Jibrîl (.) entre lui et entre Allah lors de la Révélation pour considérer que la prise d'un Cheikh est nécessaire et qu'un *murîd* ne peut s'en passer. "

Il lui incombe que l'essentiel pour lui soit de se purifier des liens mondains, car celui qui a des liens mondains réussit rarement car de telles relations le traînent vers l'arrière.

Ceci étant entendu, ils dirent : « Parmi les conditions du repentant il est de s'éloigner des mauvaises fréquentations qui étaient ses amis dans le péché, car rester proche d'eux pourrait le reconduire à commettre les mêmes péchés ».

-X

N° 12 Il devra avoir en sa compagnie quelqu'un qui témoigne de son état dans chacune des stations spirituelles à laquelle il prétendra ou qu'il manifestera : ainsi s'il prétend à l'amour en Allah son visage deviendra pâle, s'il prétend à l'ascèse en ce basmonde il en évitera les pires et s'il prétend à la faim son corps aura tendance à maigrir.

Sharîf Ahmadî a dit : « Pendant que nous étions dans une séance soufie au cimetière d'al-Bahnasah rendant visite aux Pieux, un jeune homme amaigri, le visage pâle et ayant les signes de piété vint à nous. Un *munchîd* parmi les *fuqarâ* se mit à déclamer les vers suivant lorsqu'il le vit :

« De désir ardant, un amoureux est encore malade Lorsqu'à l'aube les étoiles s'éteignent, il ne cesse de gémir. »

-X-

N° 13 Il lui incombe de prendre les choses de sa religion en ce qu'elles ont de plus sûr, sortant ainsi des divergences d'avis des savants pour se tenir, autant que possible, à ce sur quoi ils s'accordent, afin de s'assurer que ses œuvres d'adoration soient valables selon l'ensemble des écoles juridiques ou selon la plupart d'entre elles, parce que les permissions de la Loi extérieure (*Sharî'ah*) sont destinées aux faibles, à ceux qui sont soumis à une nécessité ou à ceux qui travaillent ; quant aux Initiés ils n'ont d'autre Travail que de saisir leur âme avec détermination ; c'est ainsi qu'Ils disent : " Lorsque le *faqîr* s'abaisse du degré de la Vérité essentielle vers une permission exotérique , il a résilié (rompu) son pacte avec Allah (.) et l'a détruit. »

-X-

N° 14 Cacher autant que possible les états spirituels qui sont entre soi et Allah jusqu'à ce que l'on soit fixé dans la station spirituelle de « l'attention-dirigée-vers-Allah-Seul » au lieu de qui que ce soit de Sa création.

Les Gens de la Voie admettent unanimement que tant que le *murîd* n'en est pas arrivé à concilier le Vrai dans la recherche de ses actes pour le Vrai, il ne lui en est rien venu. Ils sont d'accord pour dire que tout *murîd* qui aime la célébrité en est coupé, surtout si les gens se mettent à le rechercher pour son influence spirituelle, car il en sera perdu totalement.

*

⁵ Lit. « à la pratique de la concession de la loi exotérique. »

Nº 15 S'entraîner à supporter les difficultés dans la Voie et ne pas en sortir vers une autre quand l'attaquent les maladies, les peines, la pauvreté et les épreuves successives ... Il ne doit jamais chercher d'excuses en cas de misère et de nécessité.

Souvent, les gens rejettent le *murîd* lorsqu'il adhère à la Voie. Pis encore, ils l'accusent injustement. Le diable vient alors lui dire : « Tu n'avais pas besoin de cette Voie! Pendant combien d'années étais-tu à l'abri des gens qui ne parlaient de toi qu'en bien et ne commettaient pas de péchés à cause de toi! » Ce murîd annule alors son pacte et renonce à la Voie. Il est dans la perplexité et n'est plus bon ni pour la Voie ni pour autre chose. Que le *murîd* persiste donc dans la Voie, qu'il ne s'éloigne point de la vérité à cause des épreuves, car cela provient de Satan. Et Allah est plus Savant.

Nº 16 Il lui incombe, s'il a un Cheikh, de le suivre pas à pas et d'essayer de faire en sorte que sa cellule d'isolement soit en face de la porte du Cheikh afin que son regard tombe sur lui chaque fois qu'il sort ; ceci constituera un critère de sa félicité. Il se pourra qu'un regard parmi d'autres le transforme en or pur, lui permettant de s'affranchir des efforts spirituels, ainsi qu'il est arrivé à Sidi Youssouf Ajamî qui sortit un jour de la cellule et ne trouva aucun des *fugarâ* sur lequel il aurait pu poser le regard, de telle sorte que son regard se posa sur un chien qui était à la porte de la mosquée. Tous les chiens se mirent à le suivre en Egypte, marchant avec lui où il allait et s'arrêtant où il s'arrêtait. Les gens firent vœu d'égorger des vaches et d'autres animaux pour le chien. Le Cheikh envoya quelqu'un dire au chien : " Ça suffit!", si bien que les chiens se dispersèrent sur le champ. Il dit : " Si un tel regard s'était posé sur un être humain, il serait devenu un Imâm respecté, que l'on prend pour exemple. »

Ils disent que le *murîd* ne doit pas voyager avant d'être accepté par la Voie, car le voyage est pour lui poison mortel.

L'Imâm el-Qushayrî (.) disait : " Si Allah veut du bien à un murîd, Il l'établit dans l'endroit dans lequel il a demandé la Voie. Lorsqu'Il lui veut du mal, Il le renvoie à la situation dans laquelle il était avant sa repentance (tawbah) et le détourne de Lui en le préoccupant avec les choses d'ici bas. »

Il disait aussi : " Le bien tout entier consiste à fréquenter assidûment le Cheikh». Si Allah décrète le mal à quelqu'un, il l'éparpillera dans d'étranges contrées avant d'être solidement établi dans les affaires de son Seigneur. Quant à ses voyages, le summum qu'il pourra atteindre est un voile qu'il obtiendra sans respecter les règles de convenances spirituelles exigées, même s'il y rencontre les Maîtres. De tels gens ne sont pas sollicités pour suivre les règles de la Voie car Allah -qu'Il soit Exalté- n'a pas décrété de l'élever aux degrés des Hommes véritables. S'Il l'avait voulu Il l'aurait lié, en effet, au service d'un Maître à qui il aura prêté allégeance, lui devant obéissance dans les moments difficiles comme dans les moments agréables. Et Allah est plus Savant.

Résister à ses pensées, soigner ses qualités spirituelles et comportementales (akhlâq), effacer l'insouciance de son cœur par l'application constante au dhikr.

J'ai entendu Alî Murçafî (.) dire : " Les Maîtres ont été impuissants et n'ont trouvé de remède plus rapide à faire briller son cœur que la continuité dans l'incantation d'Allah (.). Le statut de l'incantateur est le même que celui qui fait briller du cuivre oxydé avec des petits cailloux et le statut de celui qui ne pratique pas le dhikr d'entre les autres œuvres d'adoration est comme celui qui fait briller le cuivre avec du savon car même s'il fait des efforts pour le faire briller avec du savon, cela nécessite beaucoup de temps.

Nº 18 Si l'on est résidant dans une loge (zawyah) ou dans un marché (sûg), avoir pour priorité de supporter et de pardonner avec bonne âme à toute personne qui vient à lui avec quelque chose de défendu et d'accueillir toute personne se présentant à lui, parmi les gens de la zawyah ou du marché, ou d'autres, avec contentement et soumission.

Il incombe au *murîd*, lorsqu'il ne trouve pas dans son pays quelqu'un, parmi les Maîtres, avec lequel il pourrait s'éduquer, d'émigrer de son pays vers quelqu'un de connu pour guider les muridîn du temps présent, y aurait-il à faire jusqu'à lui un voyage d'une année ou plus.

Prendre un autre Maître qui vous éduque à un état supérieur que celui auquel vous a amené le premier Maître fait partie des obligations lorsque ce dernier vient à mourir. La Voie, en effet, n'a pas de terme. Ainsi, lorsque mourut le Maître Mohammed Mohammad Sarawî, Maître de mon Maître, le Sheikh Mohammed Shannâwî (auquel son Cheikh avait précédemment donné l'autorisation de guider spirituellement les disciples et de leur transmettre le rattachement), s'étant trouvé avec Ali Murçafî, lui demanda le rattachement. Sidi Ali lui dit alors : « Tu es, grâce à Allah, parvenu au degré des Hommes spirituels véritables et n'as nul besoin de rattachement! » Il répondit : « Je ne veux pas rester un seul instant sans Directeur spirituel (*Ustâdh*) bien que je sois parmi ceux qui se sont initiés auprès de lui et à qui il a permis de diriger.» Puis il me dit : « O mon fils, initie-toi auprès du Maître de ton Maître afin que nous fassions partie des disciples de 'Alî », ce que je fis. Mais cette manière de faire n'a pas lieu d'être en général, en dehors des gens parfaitement sincères dans la Voie. Pour ceux qui ne le sont pas, leur âme ne leur permet pas, après l'autorisation de leur Maître, de s'initier auprès de quelqu'un d'autre, ce qui est l'un des plus grands signes de défection et des indices majeurs montrant que leur Maître les a trompés dans l'autorisation. Le fagîr dont l'autorisation est valide, n'ayant plus d'ego, ne le suivra plus. Se servant de l'autorisation avec bienveillance, il éduquera les gens et les dirigera, se considérant soi-même inférieur à eux, tout en obtenant l'agrément d'Allah. »

Nº 20 Il lui incombe, lorsqu'il fait un voyage pour prendre la Voie d'un Cheikh et que celui-ci l'accueille sèchement et avec un visage renfrogné, de patienter et de ne pas le presser mais au contraire de s'asseoir l'âme tranquille à sa porte jusqu'à ce que son Cheikh soit bienveillant envers lui. La sécheresse en question dusse-t-elle durer une année ou plus, il n'en démordra pas, car la Voie est chère aux yeux de ceux qui en font partie et il n'est pas permis à ceux-ci de permettre quelque allègement que ce soit à quiconque de ceux qui viennent chez eux. Ils doivent le soumettre à l'épreuve pendant plus d'un an avant de leur donner; les Maîtres disent à ce propos : " Un murîd que son Cheikh n'a pas éprouvé avant la prise d'initiation ne réussira pas en fin de compte car il sera rentré dans la voie sans aucun adab et sans l'honorer. Celle-ci le rejettera, même longtemps après, à la différence de celui qui sera entré avec vénération et avec un amour intense. Il est dit dans le Coran : « O vous qui croyez ! Quand viennent à vous des Croyantes émigrées, soumettez-les à examen! Allah connaît [seul] très bien leur foi 6 ». Il en va de même pour le *murîd* qui émigre pour demander la Voie car tous les deux [le murîd et les « croyantes émigrées », citées dans ce verset] ont en commun la quête de la guidance. Notre Maître, le Cheikh Mohammed Shannâwî Ahmadî (.) nous a apprit que lorsqu'il cherchait la Voie, il avait voyagé du pays de l'ouest vers la Perse pour prendre la Voie de Cheikh Abu Hamâyal. Ce dernier ne s'adressa pas à lui et ne se montra pas enjoué. Mais lorsque le Maître prit conscience de son fort engouement, il l'approcha et lui dit: « O Mohammad, je veux le bien pour toi et pour les autres ; mais je voulais ainsi te mettre à l'épreuve afin que tu entres dans la Voie en la glorifiant, elle et ceux qui en font partie! »

Notre Maître disait : « Par Allah, même si le Cheikh avait accrut sa sévérité d'année en année, je me serais armé de patience et n'aurais pas quitté sa porte. »

Nº 21 Il lui incombe de ne pas tourner son cœur vers quelque chose qui est sorti de lui parmi les choses du bas-monde quand il entre dans la Voie; il doit au contraire empaqueter la bas-monde tout entier pour le jeter dans la Mer-dudésespoir afin que, pour lui, l'or et le sable soient d'égale valeur.

⁶ Le Coran, traduction R. Blachère, Paris, Maisonneuve et Larose, 2005, Sourate 60, 10, p. 591.

Abû al-Qasîm al-Qushayrî -Allah lui fasse miséricorde- a dit : « Le *murîd* dont le cœur a toujours un penchant pour les vices et les passions de ce bas monde, ne portera le nom d'aspirant qu'au sens figuré. » Il n'est pas digne de murîd de pourchasser de sa tête les tentations pour y retourner ensuite ni de s'attacher à l'argent, à une habitation ou encore à une fonction quelconque. Mais il incombe au murîd de mettre l'existence [apparente] de ce bas-monde et sa vanité [essentielle] sur un même pied d'égalité pour n'agacer personne ne serait-ce qu'un Zoroastrien.

Ceci s'illustre par le fait que les dons d'Allah -qu'Il soit Exalté-, destinés à son serviteur, ne sont connus par ce dernier que lorsque, par exemple, il les mange, les boit ou s'en revêt. Il ne connaît rien de cela avant qu'il ne lui soit attribué. Même s'il sait qu'il s'agit de son bien propre, il ne devra le disputer avec qui que ce soit, car nul ne peut le lui soustraire, ne serait-ce qu'une bouchée. La dispute qui concerne ce bas monde provient de l'avidité, celui qui est avide tenant à tout posséder en en privant les autres, ce qui n'est pas digne des *murîdîn-s*. Cette avidité se produit chez les gens de la dunyah, qui, tel l'aveugle qui percute les murs, en saisit tous les objets perceptibles. Quiconque est dans cet état n'est pas digne de la Voie. Méfie-toi mon frère, si tu aspires à faire parti des Initiés, des choses de ce bas-monde qui te détourneraient d'Allah. Qu'Allah te guide!

Il lui incombe, autant que possible, de baisser son regard quand il voit Nº 22 de belles formes, car le regard qu'il porte sur elles est comme un poison qui l'atteint en son cœur et qui le tue. Si son regard est accompagné de désir, c'est comme du poison qui touche et nuit au corps de l'homme en un clin d'œil!

Fath Muçûlî (.) disait : " J'ai accompagné trente Maîtres que l'on comptait parmi les Abdâl et qui tous m'ont conseillé, quand je me séparais d'eux, de craindre la relation avec les garçons (des jeunes nouveaux arrivés = ahdâth) ". El-Qushayrî (.) évoquait « ... parmi les *muridîn*, celui qui s'élève à une situation de débauche tout en montrant que ceci est la porte de l'amour des âmes et non pas de celle des corps ». On lui répondit alors : « Ceci n'est qu'une machination des âmes et de Satan, ce dernier faisant croire à l'un d'entre eux que cela n'est pas nuisible et que toute beauté dans l'existence découle de la beauté d'Allah -Exalté soit-Il. » Nous lui disons : « Celui dont tu prétends contempler la beauté est Lui-même Celui qui a interdit d'admirer la beauté [des garçons]. »

On interrogea le Cheikh Ali Mawâzînî le shadhilite, au sujet du regard porté sur les éphèbes, pour savoir si cela est permis à celui qui progresse dans un chemin initiatique ; il répondit : " Tant que subsiste chez l'homme la différenciation entre la forme belle et celle qui n'est pas belle, c'est qu'il est alors dans une phase de suppression de la nature et de la passion et il ne lui est pas permis de regarder les jolies formes qui lui sont dûment interdites. Mais s'il admire la beauté du scarabée et de la grenouille de la même manière qu'il admire la beauté des plus belles formes humaines, alors il ne lui est pas interdit de voir ce qui a été énoncé. Car, à ce moment, il s'élève au dessus de toute distinction, devenant absorbé par le Créateur et non par le créé. Ceci est une qualité rare pour les disciples de notre époque et la prudence doit être de rigueur. »

J'ai entendu Sidi Mohammed Shannâwî dire : " Le *murîd* ne doit pas s'asseoir avec le jeune éphèbe imberbe ni rester seul avec lui dans la cellule de retraite, autant que faire ce peut. » L'homme raisonnable devra se garder autant que possible de fréquenter les jeunes garçons sauf dans un cercle de dhikr, une leçon donnée en présence du Cheikh ou en présence de frères vertueux par exemple, mais en baissant toutefois le regard."

Il disait : " Il nous est parvenu que les fuqarâ des temps passés ne connaissaient pas la longueur de la barbe des jeunes hommes que par ce que leur en apprenaient les gens. "Ceci arriva à Sidî Muhammed ibn Annân avec Cheikh Mazân, qui disait : " J'ai été au service du Cheikh environ dix ans et ma barbe s'allongea jusqu'à être complète sans qu'il s'en aperçoive avant que les gens ne l'en informent. A partir de ce moment il regarda mon visage."

 $N^{o}23$ Ne pas se satisfaire des récits des gens de la Voie que l'on raconte en lieu et place de ses stations spirituelles véritables au point d'en arriver à décrire des stations spirituelles comme s'il les avait réalisées. Cela fait partie des obstacles les plus grands qui interrompent la progression du murîd, car c'est de l'hypocrisie et de la traîtrise dans la Voie,

Ne pas donner de leçon de science exotérique ou ésotérique tant que son Maître n'a pas constaté une part de sa pureté (ikhlâc) dans ces domaines. D'autre part, ne pas faire de disciple, car chaque disciple qui s'avance pour donner une leçon, ou enseigner la Voie, avant que ne s'éteigne le feu de son humanité et qu'il n'ait reçu la permission de son Maître, se met en rupture par de tels actes ; il s'égare, et cause l'égarement d'autrui ; il est voilé des Vérités et les créatures ne profiteront pas de lui.

Appliquer autant que possible les règles de la Loi exotérique et suivre leurs formes apparentes, car l'élévation spirituelle toute entière réside dans le fait de suivre l'ordre donné par le Législateur

Sidi Ibrâhîm Mutawalî ne s'est jamais rendu à un festin chez l'un des dirigeants sans l'un de ses partisans ; il disait : « Revenez, ne périssez pas comme moi. J'ai connu un groupe de Maîtres qui s'abstenaient de manger des mets des téméraires qui reçoivent les impôts illégaux. On désapprouvait le fait de manger de

⁷ Il s'agit d'une désignation du Prophète.

ceci, notamment Sidi le Cheikh 'Alî Marsafî -qu'Allah soit satisfait de lui- qui envoyait quelqu'un pour dissuader tout *faqîr* de manger chez le prince. La Voie et ses partisans avaient un caractère sacré à son époque. Lorsqu'il mourut, le lien de la Voie s'est défait, ses préceptes se sont sapés au Caire et tout autour. C'est ainsi que certains Maîtres et des hommes apparentés à la science se sont mis à s'asseoir autour des tables des injustes, des percepteurs des impôts (el-makkassîn), des voyants et des chefs tribaux et leurs auxiliaires.

Nº 26 Faire continuellement des efforts personnels pour délaisser les passions, car les Maîtres ont dit : " Qui suit ses passions perd sa pureté." Allah (.) révéla à David -que la bénédiction et le salut d'Allah soient sur lui : " O David, prends garde d'avertir ton peuple de ne pas assouvir les passions car les cœurs de ceux qui suivent leurs passions sont voilés par rapport à Moi, (de leur point de vue) ", à moins que l'homme ne déploie lui-même un effort extrême et qu'alors il se puisse qu'Allah (el-Haqq) le gratifie d'un dévoilement, bien qu'il assouvisse ses passions, en tant que récompense avancée de ce qui lui revient dans la Demeure ultime et sans que cela amoindrisse en quoi que ce soit les grâces qui lui reviennent dans l'Au-delà, comme une aumône du Vrai -qu'Il soit Exalté- envers Son serviteur ; à tel point que l'on a considéré que le fait de s'adonner à ce bas-monde, une fois la perfection atteinte, était l'un des aspects de la débauche des Connaisseurs, car cela constituait un égarement pour leurs disciples dont ils supporteraient le poids des péchés. Et Allah est plus Savant.

De plus, il ne bénéficiera pas en cela de l'aide d'Allah du fait de sa nonobservance de la Loi divine authentique ; car Allah -Exalté soit-Il-, n'assure l'aide qu'à celui qui observe l'ordre religieux rapporté par les prophètes.

Nº 27 Préserver le pacte passé avec Allah à constamment se repentir de tous ses péchés, car la rupture d'un pacte fait partie des plus grands péchés.

L'imâm Abû al-Qâsim Qushayrî – qu'Allah lui fasse miséricorde-, a dit : « Il ne convient pas au *murîd* de s'engager vis-à-vis à Allah –Exalté soit-Il- d'accomplir un acte qu'Il ne lui a pas imposé, car il y a dans les actes défendus de la loi exotérique de quoi suffire à cela. "

De plus, il ne bénéficiera pas en cela de l'aide d'Allah du fait de sa nonobservance de la Loi divine authentique; car Allah –Exalté soit-Il-, n'assure l'aide qu'à celui qui observe l'ordre religieux rapporté par les prophètes. Il est dit dans le saint Coran : « Nous lui avons mis, dans les cœurs de ceux qui le suivent, mansuétude et pitié » * Tout le bien est dans l'observance (ittiba') et le mal est dans l'innovation blâmable (ibtida').

⁸ Sourate le Fer verset 27 - Le Coran, traduction Régis Blachère. Paris, Maisonneuve et Larose. 2005.

Il lui incombe de limiter son espoir en l'avenir, afin d'être dans l'effort des actes d'adoration, et éloigné des actes d'impiété, car celui qui possède de longs espoirs remet à demain les œuvres de piété, et tombe dans l'impiété. Son âme lui dit : "Tu te repentiras en Allah Très-haut lorsque le moment de ta mort sera proche, pour tous tes péchés passés. Tu seras ainsi comme celui qui n'a jamais péché, car « celui qui se repent d'un péché est comme celui qui n'a pas péché » !... » Or cette manière de faire est l'une des plus grandes traîtrises de l'âme et ceux qui sont tombés dans son piège sont excessivement nombreux!

Les Maîtres disent à ce propos : « En vérité le fagîr est le « fils de son moment » : il ne regarde pas dans son passé ni dans l'avenir, car le regard qu'il y porterait serait une perte de temps ».

On a dit, aussi : « Celui qui ajourne son travail, perd sa vie, la vie ici-bas et l'Au-delà. Allah est Celui-pardonne-par-excellence ».

Nº 29 Ne pas faire attention au salaire d'une fonction, à la dépense d'un bien ou au loyer d'une maison ; on ne devra pas lier sa pensée à quoi que ce soit de cela. On devra, dans la Voie, livrer un combat à son âme individuelle, jusqu'à arriver à ne prêter attention à rien d'autre à la place d'Allah. Celui qui ne discipline pas son âme ainsi, n'arrivera à rien dans la Voie. Car s'il veut s'élever, il ne peut se tourner vers ce qui s'y oppose. »

J'ai entendu dire Sidi Ali Marçafî (.) : " Celui qui fréquente les fugarâ de la zawyah puis qui porte un intérêt à quelque chose de ce bas-monde, s'interrompt dans sa progression spirituelle. Troublant ainsi les fuqarâ faibles de la zawyah, il assumera le poids de sa faute (wizr) et devra donc sortir de la zawyah car les biens de main-morte (waqf) ainsi que les présents qui y sont offerts sont fondamentalement pour ceux qui avaient répudié ce bas-monde et qui s'occupent d'adorer Allah. C'est pour l'amour d'Allah que les gens arrêtent des biens ou font des présents, afin que le disciple ne se préoccupe pas d'autre chose que de ce qui le concerne. Le disciple qui consomme ces denrées sans s'être occupé d'Allah aura mangé quelque chose d'illicite selon la condition même du donateur (wâqif). Si ce dernier l'avait vu se préoccuper en dehors d'Allah, il n'aurait rien donné et lui aurait dit : « Sors et pratique une profession à l'instar des autres. »

Ne pas accepter de legs pieux (waqf) de la part d'une femme, ni de celle d'un vieillard d'un âge très avancé qui fait partie des personnalités du monde professionnel (artisans, compagnons), lui aurait-il été offert sans qu'il l'ait demandé, car c'est une condition de la Voie que l'on y entre valablement qu'avec une aspiration noble. Or celui qui se satisfait d'avoir la faveur d'une femme ou d'un impotent, en guise de revenu, est d'une ardeur vile, son niveau est inférieur à celui de cette femme, ou de cet impotent, et c'est éloigné de la Voie.

J'ai entendu Sidi Ali el-Marçafî (.) dire : " Quand vous voyez un *murîd* réciter du Coran sur les tombes, prendre de l'argent en contrepartie des femmes, désintéressez-vous de lui. Celui qui cherche des facilités dans la shari'ah sans nécessité est l'un des fils du bas-monde. Ces derniers ne réussiront pas dans l'Ultime demeure! " Il disait: " Le Cheikh ne doit pas prendre avec lui de pacte, ni lui transmettre de dhikr car en faisant cela il se jouerait de la Voie. »

Qushayrî –qu'Allah soit Satisfait de lui- disait : « Les recommandations des Maîtres se sont multipliées de tous les côtés envers leur *murîd* afin de ne pas prendre de don pieux de la part des femmes, car cela relève bien de vices évidents. Un de ces vices, qui est le moindre, est que le disciple tende naturellement vers celui qui lui offre des présents. Son cœur se perdra complètement et Allah est Celui qui pardonne par excellence (Ghafour) et Très-Miséricordieux. »

Nº 31 Il s'éloignera des assemblées des gens qui sont distraits d'Allah, à cause de sa propre faiblesse et de leur grande distraction vis-à-vis d'Allah ainsi que de leur préoccupation des choses mondaines (comme les repas, les vêtements, les mariages,...) sous peine de tomber, à cause d'eux, sous le sceau de l'amour des liens mondains, alors que le Travail du *murîd* consiste à effacer ces liens. S'il estime que les gens en question vont profiter de la présence du fagîr (pour justifier sa présence parmi eux), c'est une faute de sa part de penser ainsi : « et n'obéis pas à celui dont nous avons rendu le cœur indifférent à Notre souvenir, qui se conforme à ses passions et adopte un comportement laxiste » .

Nous n'avons jamais vu un disciple fréquenter les gens du monde sans que son cœur ne meure, et que ne disparaisse son désir pour les assemblées de dhikr, de bien et de la veille en prière.

Il ne recherchera pas à avoir un statut privilégié par rapport à ses frères (en pain ou miel par exemple) lorsqu'il se trouve vivre dans le voisinage du Maître. S'il est possible au naqib de lui donner une part en plus, à l'insu de ses frères, l'usage correct veut qu'il la refuse, afin de ne pas se différencier de ses frères et que l'honneur du Vrai -Très Elevé soit-Il- le pénètre.

⁹ Coran: la Caverne, 28

Eviter de faire quelque chose qui fasse mourir son cœur, comme Nº 33 l'abondance des propos futiles ou l'insouciance, toutes choses connues pour leur aptitude à faire mourir le cœur. La pratique du fagîr est en effet d'œuvrer à vivifier son cœur, en s'éloignant de tout ce qui le distrait d'Allah, Exalté soit-il.

Le cœur de l'homme est comme celui de la meule qui gâte l'ensemble quand il est corrompu ou qui rend impossible son usage lorsqu'il se dédouble.

J'ai établi pour les *fugarâ* dans la zawyah qu'ils disent chaque jour avant la prière du *çubh* quarante fois : O Vivant, ô Subsistant , il n'est d'Allah que Toi . "

Il nous est parvenu que Abou Mohammed Kattânî (un des Maîtres de la Voie) vit le Prophète (.) en songe et lui dit : " Envoyé d'Allah, demande pour moi que mon cœur ne meure pas"; il répondit : " Aboû Muhammed, dis chaque jour 40 fois : « O Vivant, ô Subsistant, il n'est d'Allah que Toi », cela vivifiera ton cœur."

Nº 34 Il incombe au *murîd*, lorsqu'il a ouvert seul la séance de *dhikr*, de ne pas s'arrêter avant d'avoir atteint la perte de conscience (ghaybah) envers toutes les créatures, car le dhikr a été institué pour la présence avec Allah (.). Tant que le murîd témoigne de l'existence aux choses créées, il n'entre pas en la Présence du Vrai. Puis, lorsqu'il entre dans la Présence et que son cœur est avec Allah (.), alors il se tait car la mention [virtuelle] de la langue n'a plus de sens comparée à la mention [effective] du Vrai. Bien au contraire, lorsque celui qui est dans la Présence veut faire le dhikr d'Allah avec sa langue, il ne peut rien prononcer car c'est une Présence faite de respect (haybah) et de majesté (jalâl), d'étonnement et de mutisme.

Sache que le *murîd* ne doit pas interrompre la séance de *dhikr* avant d'avoir atteint la perte de conscience de toutes les créatures. Celui qui s'arrête avant cette perte de conscience est comme s'il n'avait pas fait le dhikr d'Allah sous le rapport que le fruit dont il s'agit c'est l'élévation spirituelle effective, même s'il lui est inscrit pour cela des bonnes actions.

Shiblî disait à ce propos : " Qui fait le dhikr d'Allah véritablement ('alâ-lhaqîqah) oublie toute chose à côté de lui. "

El-Junayd disait : " Qui constate l'existence des créatures, ne voit pas le Vrai. Oui contemple le Vrai, ne voit pas les créatures, sauf s'il fait partie des Etres de réalisation parfaite (el-Kummal). »

Il doit ne pas s'exhiber en apportant une importance exagérée à son N° 35 apparence vestimentaire, ou autre, sauf par nécessité, car celui qui regarde l'apparence rompt avec la progression initiatique (es-saïr).

Il est préférable que sa tunique longue ne descende pas sur les chevilles, qu'elle soit propre, modérément ample des manches, de couleur naturelle ou teint, totalement en vert, en bleu, en noir ou en d'autres couleurs semblables. Il n'aura pas

¹⁰ C'est à dire lorsqu'elle est excentrée.

de vêtement blanc, sauf le jour du Vendredi, surtout s'il s'occupe de lui-même ou d'un autre, à la maison et la zawyah, par exemple. Ceci parce que le murîd doit diminuer les liens avec ce bas-monde et avec ce qui porte vers lui, tel l'embellissement par les vêtements. Or le blanc nécessite d'être lavé continuellement au savon, ce qui nécessite de l'argent (darâhim) pour l'acheter, ce qui implique d'avoir un métier et une occupation, ou bien de faire l'aumône aux gens, de fait ou par la parole. On mange au détriment de sa religion, ce qui est comme si on adorait Allah (.) en contrepartie de nourriture et d'habits, car si les gens n'avaient pas remarqué ces signes d'adoration pour Allah, ils n'auraient pas été généreux envers lui. Tout ceci interrompt progression spirituelle et ouvre les portes de ce bas-monde.

Il nous est parvenu de Shiblî qu'un vêtement lui ayant plu, il alla le brûler au four. On lui demanda: "Pourquoi n'en as-tu pas fais aumône?" Il répondit: "Ce qui a occupé mon cœur occupera de la même manière le cœur d'un autre que moi. "

Lorsqu'on entre en pacte de la Voie des Initiés, changer l'apparence de Nº 36 ses habits pour revêtir celle des habits que portent habituellement les fugarâ sont ceux des paysans, des militaires ou des missionnaires. Les Maîtres ont dit : " Il ne fait aucun doute que le *murîd* doive accomplir trois choses : changer de « couverture » (hallâs, c'est-à-dire : les vêtements), d' « audience » (jallâs, c'est-àdire : ceux qui le détournent d'Allah), et les souffles (anfâs) 12, faisant attention à ne pas perdre un seul souffle sans accomplir un acte d'adoration. Dans une autre version : « ... et le "in'ibâs", qui consiste à renfrogner le visage à quiconque veut l'occuper en dehors de son Seigneur jusqu'à ce que les gens fuient sa fréquentation. »

Les Initiés incitaient ainsi le *murîd* à leur ressembler dans les prescriptions extérieures afin qu'il accède à leurs prescriptions ésotériques. Certains savants dirent : « La virilité spirituelle (murû'ah) consiste à suivre ses semblables [parmi les Maîtres], selon leurs conditions de temps et d'espace ».

Ils considéraient ce changement d'allure indigne, comme si un juge portait, par exemple, les habits et le turban de paysan. Comme le dit l'adage : « Mange tout ce que ton âme désire (sous entendu : de licite) et habille-toi comme les gens qui sont de la même catégorie que toi. » Et Allah est plus Savant.

Fais en sorte que les souffles en soient les gardiens! »

 $^{^{11}}$ Pluriel de $\mathit{faq\hat{i}r}$, pauvre, en rapport avec le verset coranique Allah est Celui qui est riche, et nous sommes ceux qui sont pauvres envers-Lui. Dans l'usage du Taçawwuf, ce terme désigne donc celui qui, ayant fait vœu de réaliser effectivement cette pauvreté, s'est rattaché à une Tarîqah. Dans le même registre, on utilise également le terme de *murîd* (lit. : celui qui désire, sous-entendu : la connaissance d'Allah).

¹² Qushayrî cite ces vers dans sa *Risâlah* (chapitre sur le *dhikr*):

[«] Le dhikr est la porte la plus immense par laquelle tu entres chez Allah

Etre continuellement plein d'ardeur et de vivacité sans se laisser aller à la paresse à un moment quelconque. On devra, dans la mesure du possible, faire attention à ne pas faire les prières surérogatoires assis au lieu de les faire debout ... ou d'atteindre une affaire alors qu'on est assis, ou de ne traîner vers une affaire jusqu'à (y parvenir) quand elle est proche de lui, ou que son Cheikh l'envoie pour une affaire au marché par exemple en lui disant : "Vois s'il ne reste pas autre chose à faire de telle sorte que je n'aie à sortir qu'une seule fois!" et ce genre de chose, d'une manière paresseuse, et non pas selon une crainte liée à l'épreuve que constitue de fait de sortir.

Le murîd devra baisser continuellement les yeux à terre lorsqu'il est assis ou en marchant et ne pas tourner la tête à droite et à gauche : il n'aura pas de regard inutile. S'il laisse le tabalsân [sorte de grand voile en forme de capuche] toujours sur son visage, de manière à voir seulement l'emplacement de ses pas, ce sera pour lui d'une plus grande aide. Le comportement adéquat (adab) du disciple consiste à ne pas lever la tête face au visage de son Cheikh : il gardera la tête baissée et surveillera son âme en adoptant une attitude convenable, emprunte de pudeur.

Le Cheikh Muhyddîn ibn Arabî raconte que personne ne pouvait poser son regard sur le Cheikh Abu Y'azâ Maghrebî sans qu'il ne devienne aveugle sur le champ; il disait que le Cheikh Abu Madiân fut de ceux qui perdirent la vue en le regardant. Cet Abu Y'azâ en question était l'un des plus illustres Héritiers [mouhammédiens] -qu'Allah soit Satisfait de lui-. Lorsque Abû Madiân fut aveugle, le Cheikh Abû Ya'zâ lui ordonna d'essuyer ses yeux avec un bout de tissu de ses propres vêtements, ce que fit le Cheikh Abû Madiân et Allah lui rendit la vue ».

El-Junayd disait : « J'ai tenu compagnie à Sirrî jusqu'à sa mort, mais je ne savais pas si sa barbe était blanche ou noire! »

Le Cheikh Shihâb ed-Dîn, connu sous le nom de Mâzin el-Azharî, m'informa qu'il fut au service de Sidi Muhammed ibn Annân des années durant, sans voir son visage. De même pour le Cheikh qui ne connaissait la longueur de la barbe du Cheikh Mâzin que par ce que les gens lui en dirent, ainsi que nous l'avons vu ci-dessus. Et Allah est plus Savant.

Il lui incombe de faire en sorte d'être passionnément absorbé par le dhikr d'Allah (.) tout au long de son temps. Il ne doit pas s'en départir pour autre chose, sauf s'il s'agit d'une préoccupation légale extérieure, car la Voie n'accepte pas d'être associée à autre chose : quiconque ne lui donne pas la totalité, elle ne lui donne rien! Il doit n'avoir de cesse d'être éperdu de l'incantation du Nom d'Allah jusqu'à arriver à une Présence continuelle avec Allah. Il se passera alors du dhikr "par la langue" grâce au témoignage véridique du cœur. Mais il lui est ordonné de pratiquer le dhikr « par la langue » tant qu'il ne parvient pas à obtenir une concentration continuelle. Nous avons vu précédemment qu'il en est du pouvoir du dhikr à faire briller le cœur rouillé comme de celui des graviers que l'on utilise pour faire briller le cuivre oxydé et du pouvoir des œuvres d'adoration qui ne sont pas du dhikr comme de celui du savon pour le cuivre : combien celui qui l'utilise se fatigue et peine à le faire briller! En résumé, tout ce que le *murîd* associe au *dhikr* ralentit sa progression et retarde son ouverture spirituelle en une proportion correspondante. Et Allah est plus Savant!

Il dirigera la prière ou fera l'appel si le moment est arrivé et que ses Nº 40 compagnons lui demandent, sans s'excuser par modestie, car la modestie est naturelle et non d'ordre légal (chari'ah).

Laver les vêtements de ses frères quand ils sont sales après avoir Nº 41 demandé l'autorisation de son Cheikh (ainsi que nous le verrons au chapitre 3, si Allah veut).

Réparer les luminaires, nettoyer les toilettes, préparer l'eau des ablutions pour lui-même et pour ses frères. Font partie des usages initiatiques corrects: l'utilisation du peigne, d'une paire de ciseaux, de la brosse-à-dents traditionnelle (miswâk), faire passer l'eau [lors de l'ablution rituelle] entre les doigts, entre les orteils et entre les poils de la barbe, l'usage de l'aiguille, d'un instrument pour se frotter le dos et la tête, se servir d'un tapis ou une serviette de toilette (gatîfah) pour essuyer ses membres après l'ablution, en priant dessus lorsqu'il n'y a pas d'endroit pur.

Alléger le vêtement pour entrer aux toilettes et commencer par retrousser la manche gauche pour laver les parties intimes. Relever la manche droite pour d'autres choses, comme poser une nappe ou l'enlever et prendre une chose pure.

Il se montrera d'une grande vigilance à ce que l'apparition de sa réputation et la propagation de sa renommée dans son pays ne se produise pas, comme s'est répandue la réputation de son Maître par exemple. Celui qui cherche cela par son dhikr et ses adorations, subira une punition en guise de récompense : son dhikr s'éteindra et peu de gens profiteront de lui. Par contre, celui qui cherche la discrétion, apparaîtra [extérieurement] malgré lui, en guise de récompense, pour que les gens profitent de lui.

Il préfèrera toujours ses compagnons à lui-même, pour tout ce qui N° 45 appartient au domaine passionnel. Les Maîtres sur ce point sont tous d'accord : lorsque le disciple préfère pour autrui le bien, et endure la nuisance, il sera obligatoirement élevé au-dessus de tous ses compagnons dans ce monde-ci, ou dans l'Au-delà, ou dans les deux.

Nº 46 S'éloigner de quiconque dont on voit qu'il n'agit pas comme soi ou selon la science qu'il détient, afin de ne pas être influencé par son comportement, ce qui entraînerait sa perte ; car la mauvaise fréquentation est plus nuisible que Satan.

L'Imam Shâfî'î (.), malgré sa grandeur, s'assevait en compagnie des Initiés, si bien qu'on lui demanda : quel profit tires-tu à t'asseoir avec ceux-là ? Il répondit : " Je tire d'eux un profit dans deux choses ; quand ils disent : "L'instant est une épée : si tu ne coupes pas, c'est lui qui te coupe ", et quand ils disent : « Si tu ne t'occupes pas par le bien, tu t'occupes par le mal. »

Ne pas se retourner sur un bien qu'on aurait dépensé avant son entrée dans la Voie, ni sur une maison, une perte ou quelque chose de ce genre, car le fait de se retourner sur son passé de cette manière constitue ce qu'il y a de plus nuisible pour le *murîd* faible. Son état peut se retourner et devenir pire qu'il n'était avant son entrée dans la Voie.

Junayd disait : " Si quelqu'un de sincère se dirigeait vers Allah pendant mille ans et qu'il s'en détourne ensuite un instant, ce qu'il manquerait en cet instant unique serait plus important que ce qu'Il lui avait donné avant cela. 13 »

-X-

Faire des efforts dans l'obéissance de son Seigneur surtout si l'on en est à son début. Les Maîtres disent en effet : « Celui qui n'est pas dans l'effort à son début , aucun de ses disciples ne réussira à sa fin ». Car s'il dort, son disciple dormira

¹³ La « réaction concordante », bonne ou mauvaise, est fonction de l'action développée " à partir " de l'état actuel, quel qu'il soit, et non pas des états antécédents, quels qu'ils soient.

¹⁴ Ce conseil s'adresse, comme on va le voir, à celui qui est destiné à avoir une fonction d'*irshâd*.

généralement, de même que s'il jeûne son disciple jeûnera aussi et que s'il suit ses passions son disciple les suivra aussi, et ainsi pour toutes les qualités et comportements spirituels (akhlâq). L'explication de cela réside dans le fait que le disciple sincère tire son soutien spirituel (madad) de son Cheikh et que, quelle que soit la situation dans laquelle se trouve le Cheikh, le disciple en cherche un soutien correspondant, à tel point que si le Cheikh est distrait de son Seigneur, il ne fait aucun doute que son disciple sera distrait malgré lui. Nul donc ne se fatigue plus avec son cœur et en son corps que celui qui est lui-même investi d'une direction spirituelle avec des disciples. Mais il faut préciser que ces considérations sont d'ordre général et non pas absolu.

Sidi Ibrâhim Dassûqî disait : " Il ne fait aucun doute que le murîd doive persévérer avec pureté (ikhlâç) dans son effort, car s'il est sincère dans son attitude vis-à-vis d'Allah dans son for interne, car s'il est sincère, il sera mis alors sur les « tapis » et les « coussins » 15. Il ajouta : « Qui arrête de regarder « derrière lui » sera à l'abri de la déchéance qui survient entre les gens. " Il disait également : « Celui qui n'est pas chaste, propre et emprunt de noblesse ne fait pas partie de mes descendants, même s'il était mon propre fils. Qui s'applique à la Voie initiatique et à la religion, à la chasteté (çiyânah), à l'ascèse, au scrupule et la diminution de la cupidité est mon enfant, même s'il se trouvait à l'extrémité du pays ».

Il disait : " Le *murîd* en état de faiblesse doit prendre de la science ce qui lui est nécessaire pour accomplir ce qui est obligatoire et ce qui est surérogatoire, mais il ne doit pas s'occuper d'autre chose (comme l'éloquence ou la rhétorique) jusqu'à ce que son cheminement spirituel se termine et qu'il connaisse son Seigneur. Rien ni personne ne le détournera alors de son occupation avec son Seigneur. Qu'il étudie la grammaire, la théologie ou le droit, il est avec Allah, en mode de dévoilement et de contemplation, à la différence de celui qui n'est pas parvenu dans son cheminement pour qui toute chose qui l'occupe dans l'existence pourra l'occuper en dehors d'Allah, y compris les paroles qui sont permises par la loi exotérique. Et celui qui est attaché à la voie et à la religion, à la vertu, l'abstinence, la piété et la diminution de la cupidité, alors il est mon descendant, même s'il se trouvait à l'extrémité du pays ».

Il ne doit avoir de rivalité avec personne, ni polémiquer sur la Loi ou la Voie, ni discuter pour corriger le comportement d'autrui car ceci fait partie du travail des Maîtres. Lorsque le disciple s'occupe de cela, il interrompt sa progression, devient autoritaire et suffisant, puis périt sans s'en rendre compte.

Il lui incombe de chercher à connaître avec soin le caractère licite de la bouchée qu'il mange et de couvrir sa nudité, car tant que sa langue goûte à l'interdit

¹⁵ Toutes formules qu'il faut prendre évidemment au sens figuré, s'agissant ici du domaine spirituel.

et au douteux ses actes ne compensent pas par leur lumière l'obscurité de la nourriture en question ¹⁶. Or il est connu que le Travail du disciple est constamment de chercher ce qui illumine son cœur pour lui permettre de distinguer la guidée de l'égarement.

Etre d'une patience à toute épreuve dans l'application à la veille, la faim, N° 51 l'isolement des gens, de corps et d'esprit.

Il faut fuir les gens qui portent des accusations mensongères $(z\hat{u}r)$, des calomnies (buhtân), accusent d'ostentation (riyâ') ou d'hypocrisie (nifâq) les Gens de la Voie, car tous ceux qui concordent en adversité contre les Gens de la Voie, Allah les haït et les déteste. Ils ne pourront plus jamais réussir après cela, même s'ils accomplissaient des œuvres d'adoration équivalentes à celles des hommes et des *djinns* réunis ¹⁷

A la question de savoir comment on peut connaître l'amour que porte Allah à l'un de ses serviteurs, on répondra qu'en réalité nous connaissons l'amour qu'Allah (.) a pour lui, par le rapprochement qu'il manifeste par ses œuvres d'obéissance et l'abondance de ses œuvres surérogatoires. Quand nous voyons quelqu'un se conduire ainsi, nous sommes dans l'obligation de l'aimer et il nous est interdit de le haïr. Nous ne pouvons nous introduire dans son cœur pour savoir s'il est sincère ou hypocrite, car ceci est du ressort d'Allah et non du nôtre.

Sidî Ibrâhim Dassûqî disait : « Parmi les signes qui indiquent qu'un *murîd* est mensonger dans sa prétention à la perfection de la sincérité dans l'amour qu'il a de son Seigneur, figure le fait qu'il dorme au point du jour, [...] ". Il disait : " Il ne convient pas qu'un *murîd* s'approche de la Présence de son Seigneur sans avoir délaissé tout ce à quoi il est [jusqu'alors] parvenu en terme de stations ou de degrés spirituels, de « ruptures-du-cours-normal-des-choses » (khawâriq) et de prodiges (karâmât). »

De plus il disait : « Chaque *murîd* ayant accepté l'avis (*fatwa*) d'Iblîs stipulant qu'Allah ne le punira pas sur le fait d'avoir abandonné la pratique prophétique et les oraisons sera malheureux, chutera et manquera son but. Satan, en ordonnant au murîd d'utiliser les licences de la loi exotérique, l'attire vers l'injustice et l'égarement. Lorsque le *murîd* met en pratique des mesures exceptionnelles après avoir pratiqué les pratiques rigoureuses ('azâ'im) et qu'il se met à pratiquer les

¹⁶ Note sur remarque similaire dans les Conseils du Sheikh Abd es-Salâm el-Asmar.

 $^{^{17}}$ El-thaqalain, lit. « les deux sortes d'êtres pesants ».

¹⁸ La racine verbale du terme utilisé ici fait plus précisément référence à l'*istidrâj*, processus qui amène celui qui en est l'objet dans l'illusion d'une progression spirituelle sans fondement ni réalité pour finalement le conduire à une déchéance d'autant plus importante et dommageable.

« mahdhourât », il lui dit : « Cette pratique t'était destinée avant que tu ne sois créé ; tu n'y es donc pour rien." Il lui souffle des suggestions telles que : « Tu fais partie de ceux qui réalisent l'Unicité divine de manière pure. [...]" De telle sorte qu'il se ruinera car il ne se repentira pas et ne demandera pardon pour son péché.

Il disait : " Prends garde, *murîd*, à ne pas prétendre à la perfection de ton amour d'Allah pour ensuite désobéir à ton Seigneur (.). Car, en vérité, lorsque tu Lui désobéis, Sa Présence peut s'adresser à toi en disant : " Pauvre de toi! N'as-tu pas honte de Moi ? Où est ta prétention sincérité de chercher à t'approcher de Moi ? Qu'en est-il du nettoyage de tes habits souillés en vue de t'asseoir avec Moi! Combien de fois ton pied s'est-il transporté vers le péché? Combien de fois t'es-tu endormi alors que mes adorateurs s'étaient mis en rangs [pour la prière nocturne]! Par Mon Elévation et Ma Majesté, tu n'es été qu'un arrogant et un menteur. Et Salut! »

Il disait : « Allah -qu'Il soit Exalté- est l'adversaire de tout *murîd* qui tire des vanités dans notre Voie, qui n'a pas œuvré sincèrement pour cette dernière et s'est moqué d'elle.»

Il disait : « Qui trahit (khân) n'existe pas (lâ kân). Qui ne tire pas leçons de nos propos, n'est pas des nôtres et ne doit pas nous blâmer. Car nous n'aimons de nos enfants que celui qui est doté de qualités, adroit et beau, afin de préparer son cœur à recevoir notre secret (sirr). Ainsi, mes enfants, si vous êtes sincères dans votre demande [quête d'Allah] ne souillez pas ma Voie (Tarîqah) et ne vous jouez pas dans ma Voie de réalisation spirituelle (fi tahqîqî). Ne vous trompez-pas vous-mêmes quant à la sincérité. Dévouez-vous et vous serez épurés! Et, de même que Nous avons rempli à votre égard le devoir d'éducation spirituelle et du bon conseil (nuch), remplissez alors vos engagements en écoutant et en suivant le chemin. Rien d'autre ne vous est demandé, excepté ce qu'Allah et votre Prophète -que la bénédiction et le salut d'Allah soient sur lui- vous ont chargé de faire. »

Il incombe au disciple sincère de ne pas obéir à l'ennui relatif à la Nº 53 récitation des oraisons que lui a prescrites son Cheikh, car Allah a fait en sorte que le soutien spirituel et la réalité de la Voie de tout Cheikh se trouvent dans les oraisons que celui-ci prescrit au *murîd*; celui qui délaisse son *wird* rompt le pacte initiatique avec son Cheikh.

Les Maîtres initiés sont unanimes sur le fait qu'il n'y a pas de murîd qui n'interrompe son *wird* sans que le soutien spirituel ne soit interrompu durant ce jour. On explique cela par le fait que la Voie des Initiés est faite de vérification (taçdîq) et de réalisation (tahqîq), d'effort et de pratique, de regard baissé et de pureté du cœur, de la main, du sexe et de la langue : qui diffère en quoi que ce soit de cela dans ses actes, la Voie lui est refusée, bon gré mal gré.

Sidi Ibrâhim Dassuqî disait : "Le disciple doit rassembler son aspiration et sa détermination (el-'azm) afin de connaître la Voie par le goût spirituel direct (edhdhawq) et non pas par la description et la plume."

... car il trouve certainement l'intimité dans le souvenir d'Allah davantage que l'intimité des créatures existant (el-mawjud) en dehors de lui. Et ce dans quoi il y a davantage d'intimité est ce qui est le plus proche de la présence de la contemplation d'Allah car l'intimité fait partie des signes de la proximité et de la satisfaction comme son abandon est un signe de l'éloignement. Et Allah est plus Savant.

Il réprimande son âme et la pousse à avancer dans la Voie, chaque fois qu'elle envisage des tentations. Il convient de dire à son âme, à chaque fois qu'une œuvre d'adoration l'aura fatigué : « Patiente !... Le repos est devant toi, et je veux te faire honneur en te fatiguant. »

Il n'aura ni jalousie, ni médisance, ni injustice, ni tromperie, ni dédain, N° 55 ni ostentation, ni flatterie, ni mensonge, ni flagornerie, ni arrogance, ni suffisance, ni luxe, ni vantardise, ni divagation; il ne se satisfera pas de son âme, ni ne prendra une place d'honneur dans les réunions, ne se considèrera pas supérieur à un autre musulman, ne se querellera pas, ne fera pas d'examen ou de critique à une personne de la Voie. Celui qui possède un défaut sus-mentionné et prétend avoir un désir sincère n'est pas véridique, et il n'arrivera à rien dans la Voie, car ces comportements arrêtent l'avancée de celui qui en est atteint et le chasse de la Présence d'Allah -Puissant et Grand-pour la présence des démons, dont ce sont les attributs.

Il incombe au *murîd* sincère de ne pas surveiller l'importance qu'il a auprès des gens. Il ne fait plus attention à leur comportement, qu'ils s'approchent de lui ou qu'ils s'en éloignent, sauf sous le rapport de leur légitimité religieuse, car c'est une des conditions du *murîd* sincère que d'aimer s'isoler des gens, de ne pas chercher à occuper une quelconque position auprès d'aucun d'entre eux ou de savoir comment il est considéré. Il ne devra pas assister aux assemblées dans lesquelles il y a futilité, duplicité, polémique, prétention ou ostentation, même s'il s'agit d'une assemblée de science. Il faut donc rechercher la science afin d'éviter ces désagréments ; chercher, mon frère, la solitude, sauf quand il s'agit d'assister à une réunion avec les Initiés et aux séances qui sont exemptes des désagréments mentionnés.

Il n'étudiera les sciences légales que chez quelqu'un de reconnu pour son ascèse (zuhd) et son scrupule pieux (wara'). Si son Maître lui donne la permission d'étudier chez lui, ce sera une aide, et plus proche de son but.

Réduire le sommeil autant que possible, surtout au temps du point du N° 58 jour.

Il lui incombe d'être patient face aux nuisances, assidu aux rites et aux Nº 59 œuvres d'adoration, de nuit comme de jour ; il ne dévie pas ni ne se lasse, jusqu'à s'apaiser dans l'amour d'Allah puis, une fois apaisé par Son amour, il ne se détournera plus vers un autre que Lui, dans les deux Demeures, qu'avec Sa permission.

Il [Sidi Ibrahim Dassûqî] disait : " Mon enfant, si tu cherches véritablement à devenir mon disciple, lève-toi et assure une position constante [dans ton orientation; les termes utilisés sont aussi valables pour l'exécution constante de la prière de nuit]; maintiens et assure un effort déterminé.

Les actes du *murîd* doivent être compatibles avec la Loi purifiante de l'exotérisme (Charî'ah), qu'il suivra selon son sens littéral ou déductif, sans extrapolation. Il évitera les divagations lorsque la loi est claire, car la loi exotérique est la limite décisive, l'épée lumineuse de son infaillibilité. Il n'en est pas de même pour ce qui prétend être l'aspect intérieur de la Loi et qui échappe aux savants, à savoir l'aspect déductif du Livre et de la Tradition prophétique, car cet aspect n'est pas infaillible.

Patienter devant la soif, oublier même ce qui concerne la nourriture, par l'occupation que l'on a de son Seigneur.

Ne pas se plonger dans l'étude des livres d'ordre initiatique (kutûb el-Qawm) ou d'autres, mais au contraire s'occuper du dhikr de son Seigneur car cela participe à la clarification de son cœur.

Sidi Cheikh Abû Su´ûd ibn Abi ´Ashâ´îr disait : " Le livre du *murîd*, c'est son cœur."

Il incombe au murîd sincère d'avoir un amour intense (shawq) pour la Nº 63 Voie initiatique et ceux qui en font partie, sans se lasser ni que s'éteigne la flamme de son cœur.

Il ne permet pas à son âme de s'occuper de quoi que ce soit d'entre les créatures, car cela constitue un voile entre lui et le Miséricordieux ; en ce sens le Très-Haut a dit : « O Mon serviteur, J'ai créé toute chose pour toi et Je t'ai créé pour Moi. Ne te préoccupe donc pas de ce que J'ai créé pour toi en délaissant Ce pour quoi je t'ai créé. »

Dégager son aspiration spirituelle de la recherche de la récompense de Nº 65 ses actes et de ses pratiques d'adoration.

Il est patient lors des épreuves qui surviennent dans la Voie, car il est indispensable qu'il en soit ainsi, qu'on le veuille ou non, pour toute personne véridique, lorsqu'elle ne choisit pas le Vrai et incline vers un autre que Lui. Lorsque les créatures le renieront et proféreront contre lui des accusations et des mensonges, son âme les fuira obligatoirement et s'en détachera pour l'amour du Vrai –Très-Elevé soit-Il.

On devra être ardent et énergique, être léger dans la question de se mettre rapidement en état de pureté, ne pas ajouter aux lavements prescrits (dans l'ablution), car cela fait partie des suggestions de Satan.

Le Cheikh Abu-l-Hasan Shâdhilî (.) disait : " Ô murîd, lorsque pèsent sur toi les pensées suggestives (el-khawâtîr) et les pensées suggestives (el-waswâs) orientetoi par le cœur vers ton Cheikh, et si elles ne cessent pas oriente-toi vers ton Seigneur ; et dis : "Gloire au Roi, le Très-Saint : s'Il veut il vous fait fuir et vient avec une création nouvelle ; or cela n'est pas difficile à Allah" en désignant les suggestions. "

Quand on entre dans la Voie et que l'on est marié, ne pas prononcer de Nº 68 divorce ou, si l'on est célibataire, ne pas se marier, sans l'autorisation de son Cheikh.

Nº 69 Il incombe au murîd de ne pas s'inquiéter des notions incomprises qui lui échappent au début de son entrée dans la Voie, car souvent le monde change entre les mains du disciple à son entrée dans la Voie.

Le Cheikh Abu-l-Hasan (.) a dit : " Murîd, lorsqu'Allah te met dans la gêne, qu'Il ferme sur toi les portes des moyens de subsistance (rizq) et qu'Il endurcit, à ton égard, les cœurs de Ses serviteurs, sache qu'Il veut te rendre wâlî; sois ferme et ne t'inquiète pas."

Il disait : " Tout murîd qui prétend à l'ouverture [effective] de sa vue introspective alors qu'il reste en lui un reste d'avidité envers ce que les gens possèdent est un menteur! Car en vérité celui dont Allah a ouvert l'œil de sa vue introspective (baçîrah), son cœur ne peut vraiment se lier avec une créature car il constate que toutes les créatures sont foncièrement pauvres, ne possédant rien en partage avec Allah, Elevé soit-Il."

Tout murîd qui méprise le fait de suivre une seule désobéissance, il ne lui est rien venu dans la Voie. Il se peut même que la désobéissance en question le ramène à la situation qu'il occupait avant d'entrer dans la Voie.

Etre scrupuleux en ce qui concerne le caractère interdit ou douteux de sa nourriture, de ses paroles, de ce qu'il entend, de ce qu'il voit, de ce que touche sa main, son pied, son cœur, son sexe. La base sur laquelle repose cela, c'est le scrupule envers la nourriture, car les actions s'élaborent à partir des membres du serviteur, en conformité avec le caractère licite ou illicite de sa nourriture.

Il ne regardera plus ses erreurs antérieures à son entrée dans la Voie en se disant : « Comme c'est loin, pour quelqu'un comme moi, l'ouverture spirituelle et devenir pieux !... » Une telle attitude est le pire obstacle et l'aide la plus grande apportée à Iblis.

Shiblî était assez gros et quand on l'entretenait de cela, il disait : " Tant que je me rappelle de quoi je suis l'esclave, je grossis."

-X-

On devra ne pas s'impatienter devant la lenteur de l'Ouverture spirituelle mais adorer Allah pour Sa Face Généreuse, qu'Il ait ouvert son cœur et levé de lui le voile ou pas, car l'adoration est une condition de l'état de serviteur.

Il [Cheikh Dawud ibn Bâkhalâ] disait : " Il n'est pas d'instant nouveau dans lequel ne descende une assistance spirituelle (madad) nouvelle que les gens d'entre les *muridîn* ayant une aspiration élevée ne reçoivent."

Il disait : " Le *murîd* premièrement écoute (*yasma*'), deuxièmement comprend (yafham), troisièmement sait (ya'lam), quatrièmement contemple (yachhad) et cinquièmement connaît (ya'rif)."

Il disait au murîd : " O mon disciple, si tu as une intention concernant l'accession [à la Connaissance], qu'il ne reste en toi aucun reste de séparation.

Il disait au murîd : " Les joyaux de l'intérieur du murîd ne s'extériorisent qu'après qu'il ait été éprouvé."

S'attacher à l'ascèse (zouhd) envers ce bas-monde, car c'est sur de telles Nº 73 bases que reposent les règles de la Voie ; les œuvres de la Vie seconde ne sont pas accessibles à celui qui est épris de ce bas-monde.

Sidî Ahmed Rifâ'î disait :" La première base que trouve le *murîd* sincère dans la Voie est le renoncement ascétique dans ce bas-monde. Qui ne renonce pas dans ce bas-monde ne peut construire quoi que ce soit après lui. "

Il disait : " Le *murîd* n'est pas sincère avant d'avoir demandé à Allah, dans une orientation totale du cœur, qu'Il écarte de lui tout ce qui l'écarte de Lui, comme bien ou comme enfant, et de se réjouir de la pauvreté quand elle arrive."

Il disait : " Personne n'atteint la pureté des œuvres (mu'âmalât) avec Allah avant d'avoir délaissé les penchants de son âme en ce bas-monde et dans l'Autre, et d'avoir adoré Allah en suivant Son Ordre et en aimant Le contempler. »

Il disait : " Sachez qu'il ne viendra rien dans la Voie à tout *murîd* qui s'assied pour parler en vain et à qui son frère dit : " Pars de là! " sans écouter ce qu'il dit."

Le *murîd* doit se tenir à ce que lui a prescrit son Cheikh et ne pas s'appliquer à suivre les faits et gestes de celui-ci, à moins qu'il ne le lui ait prescrit, car le *murîd* ne peut pas suivre toutes les stations des Maîtres.

Le *murîd* doit prendre garde d'abandonner la sortie pour la prière en commun ou la séance de dhikr quand le Cheikh n'y va pas, car il se pourrait que cela ait été causé par le poids d'un évènement spirituel qui lui serait survenu et qui l'aurait empêché de sortir et de marcher, à la différence du murîd pour lequel il se pourrait que cela ne soit qu'hypocrisie et paresse de sa part. Par Allah, j'ai moi-même veillé à m'appliquer à sortir pour la prière du *çubh*, à tel point que je sortais en traînant littéralement les pieds sous le poids des évènements intérieurs (wâridât) de la nuit, mais sans y manquer, de crainte qu'un seul parmi les frères puisse se prendre à m'imiter en cela, qu'il ne s'y ruine et n'y prenne fondement."

Il n'imite pas les pratiques de certains disciples lorsqu'elles ont été prescrites spécifiquement par leur Maître, car il existe pour chaque disciple une pratique correspondant à son état. S'il vient à désobéir, la progression s'inverse alors pour lui (in'akass 'alay-hi es-sayr).

Il fermera à son âme la consommation des passions et ses parures, Nº 76 même au sommeil, sauf s'il s'impose. Il ne donnera pas de répit à son âme.

L'un d'eux avait une vision du Prophète chaque nuit. Puis il se mit à avoir des relations avec quelqu'un qui faisait partie du gouvernement. Les visions diminuèrent au point qu'il ne le voyait plus -qu'Allah prie sur lui et le salue- que de temps en temps. Il chercha pendant longtemps à avoir les visions d'antan en demandant :" O Envoyé d'Allah, quel est mon péché?" Celui-ci répondit : " Tu t'assieds avec les injustes et tu espères ma compagnie? C'est une chose qui ne peut être."

Il disait : " Celui qui cherche la Vie future, qu'il pratique l'ascèse dans les grâces de l'Autre monde, c'est à dire qu'il adore Allah (.) en suivant Son ordre et par amour d'être Son commensal, rien d'Autre."

Désirer ardemment l'arrivée de la nuit, dans la perspective de la prière de nuit et non dans celle de dormir.

Il [Sidi Abd el-Qâder Jilânî] disait aux *murîdîn* (.) : "Réunissez-vous pour la séance de dhikr et ne vous dispersez pas! Qu'aucun de vous ne lise [il s'agit probablement du Coran] au moment de la séance de dhikr, ni n'écrive, ne frappe [tâche ménagère ?], ni ne fasse absolument quoi que ce soit des affaires de ce basmonde sauf s'il s'agit d'une obligation contraignante [nécessaire] telle que la couture du vêtement d'un fagîr en Allah (.) et ce genre de choses. Ce qui est demandé aux fugarâ est, en effet, d'augmenter les groupes de ceux qui pratiquent le dhikr (dhakirîn). Le fait de les quitter pour une autre affaire affaiblit le cœur de ceux qui font le *dhikr* et tiédit leur ferveur spirituelle (*himmah*).

Il disait : « Le *murîd* n'est pas sincère dans sa recherche de la réalisation tant qu'il ne s'est pas dépouillé de toutes ses caractéristiques individuelles mauvaises. »

Il disait : « C'est un signe de ton manque de pureté que tu prennes compagnie de ceux qui ont un caractère impur de même que c'est un signe de ta quête spirituelle d'accompagner ceux qui sont en recherche spirituelle. »

Il disait : « Le *murîd* sincère a pour caractéristique de s'appliquer à la pratique prophétique et à ce qui est obligatoire selon notre usage : la "sunnah" consiste à quitter ce bas-monde et l' "obligatoire" à la pratique continuelle de l'incantation d'Allah."

Nº 78 Se montrer entièrement soumis, porter des habits sales lorsque ses frères l'abandonnent dans l'espoir d'ouvrir les portes de biens et de douceur. S'il est présent dans une assemblée de dhikr, il ira s'asseoir en bordure, sans traverser le cercle que forme l'assemblée. Il n'ouvrira pas l'assemblée de dhikr (même si c'était dans son habitude de le faire) avant qu'ils ne s'écartent de lui; un tel agissement a pour but de corriger son âme.

Nº 79 Il lui incombe d'être continuellement en activité soit par l'esprit soit par le corps, sans relâchement.

Nº 80 Cheikh Najm Dîn Bakrî (.) disait : " Il incombe au murîd de faire de la crainte-pieuse (taqwâh) son viatique, de la faillite sa marchandise ; que son voyage soit vers le Monde dernier, que ses étapes soient les haleines (divines), que sa halte soit la tombe. Il doit également prendre pour compagnon la certitude, pour réflexion l'incompétence, pour déplacement le silence, pour maison la retraite, pour vêtement la pauvreté, pour sommeil l'examen de sa vie, pour celle ses maîtres, pour mosquée son lieu d'apprentissage. Lorsqu'il enseigne, il transmet des connaissances de sagesses. Son regard est une considération, la réussite est son compagnon, le bon comportement est son caractère, son consentement est son enseignant, son jeûne est le silence, son énergie est la crainte du feu, sa joie est pour Allah et non pour le paradis, sa bonne santé repose sur son désespoir en la création comme sa maladie repose sur l'avidité qu'il a envers elle. La mort, le cimetière, les jours et les nuits sont ses exhortations. La tristesse des moments de la vie gaspillés à d'autre fin que la satisfaction d'Allah est sa maladie, son intention est décisive: rejeter le monde pour toujours tant qu'il vivra. L'ablution est son arme, la crainte d'Allah est sa monture, son âme et Satan sont ses ennemis, le monde est sa prison, les désirs ses chaînes, sa journée est demande de pardon, sa nuit est supplique, sa religion est un château fort, la loi est sa devise, le livre de son Seigneur est son discours, la bonne présomption de son Seigneur est son capital, réciter beaucoup de prières sur le Prophète d'Allah (qu'Allah prie sur lui et le salue) est son métier. Car c'est par lui que Allah l'a guidé. Il est son véritable Maître comme il l'est aussi pour l'ensemble de la communauté. Un disciple véridique est ainsi.

Il disait : " Il n'est personne de sincère qui n'aime la Voie d'Allah (.), qui ne tende à détester ce bas-monde et sa recherche à cause du fait qu'il le voile d'Allah et qui n'aime la mort à cause de la rencontre avec Allah.

Nº 81 Que la louange et le blâme des gens lui soient équivalents alors que le bien et le mal pour lui viennent d'Allah (.), aussi est-il satisfait du destin et non pas des acquis. Il est satisfait d'Allah -Puissant et Grand- la restriction et le don étant, pour lui, équivalents. Tels sont les signes de sa sincérité et d'une adoration sans faille de son Seigneur.

Faire en sorte que son cœur soit perpétuellement orienté vers Allah Seul, au lieu de quoi que ce soit des affaires de ce bas-monde et de l'Autre.

Le Cheikh Abu Madyân Magribî (.) disait : « Les cœurs n'ont qu'une face : lorsqu'on s'oriente vers elle on est voilé à ce qui est autre qu'elle. Ainsi celui qui se tourne vers ce bas-monde se voile à l'Autre-monde, qui se tourne vers l'Autre-monde est voilé à ce bas-monde et qui s'oriente vers la Présence d'Allah est voilé aux deux Demeures (ed-Dârayn). »

Certains disent à ce propos : " Pendant 30 ans je ne suis pas sorti de la Présence d'Allah!"

Il lui incombe, quand il voit que ses états bénéfiques diminuent, que son Nº 83 énergie spirituelle (himmah) dans la Voie s'est affaiblie, de quitter ses frères, ou de les mettre en garde contre sa situation et de s'interdire de parler d'une telle faiblesse car, ce faisant, il les corromprait et en assumerait tout seul les conséquences.

Il disait : « Tout murîd que vous entendez dire : « Ma réalité est Allah » ou « Rien n'existe en dehors d'Allah », sachez qu'il commet un péché et tuez-le s'il ne se repend pas, car c'est un infidèle (zindig). »

-X-

Nº 84 Il ne poussera pas les hommes de l'assemblée, mais il lui conviendra de s'asseoir derrière les gens jusqu'à la fin.

Il disait : « Prenez garde à vous laissez aller à regarder les belles formes car chaque regard produit dans le cœur désespoir et obscurité. »

-X-

Il ne s'inquiètera pas de la longueur des séances de dhikr. La journée dans le *dhikr* lui semblera comme un instant. Ceci ne se réalise que chez le disciple ayant rompu tous les liens.

Cheikh Abu-l-Hasan ibn Sâyagh (.) disait : « Tout murîd qui a pris un murîd, serait-ce même pour apprendre le Coran, se verra coupé de la station de la Réalisation et la Voie lui serait allongée. »

Il ne prétendra absolument jamais être véridique dans la recherche de la Voie même si les gens sont unanimes pour le lui confirmer.

Il disait : « C'est une condition du *murîd* sincère qu'il ne considère pas le sommeil d'autrui meilleur que son adoration. »

Il disait : « A notre début, nous faisions la prière du matin avec l'ablution de la prière de nuit ('îchâ) durant des années, lorsqu'il arriva qu'un de nous dormit une nuit : nous le considérions comme meilleur d'entre nous. »

Il doit s'occuper de persévérer chaque jour et chaque nuit à dire la mention : « ô Vivant, ô Subsistant-par-Soi-même, pas de dieu si ce n'est Toi, يا حيّ يا قيّوم لا اله ألا أنت, quarante fois pour que le cœur ne meure pas. Cette pratique est une chose expérimentée et est une aide très précieuse pour la vie du cœur du disciple (murîd). C'est un enseignement du Prophète d'Allah -qu'Allah prie sur lui et le salueà Mohammed Kattâny; il vit le Prophète d'Allah -qu'Allah prie sur lui et le saluedans un songe et se plaignit à lui de la mort de son cœur et de son désir pour les actes de piété. Il ajoutait : « Je l'ai mis en pratique et j'ai éprouvé son bienfait. »

Il disait aussi: « Fréquenter les assemblées rapportant les paroles d'Untel et d'Untel est une punition, la proximité du monde est impiété, se reposer sur les filsdu-monde est avilissement. »

Il disait aussi : « Si vous purifiez un disciple jusqu'à le rendre véridique (*çiddîq*) mais qu'il séjourne dans le monde par son cœur, Allah ne s'en soucie pas. »

Il disait aussi : « Le dhikr que fait le disciple par sa langue le fait hériter des Degrés. Le dhikr de son Seigneur par son cœur le fait hériter des Proximités. »

Il disait aussi : « Si tu vois un disciple considérer de la même manière les pauvres et les émirs, Allah Très-Haut va l'établir prochainement imam, que les gens suivront. Car celui qui magnifie les gens pour Allah, Allah le magnifie parmi les gens, et inversement. »

Il disait : « La perte de la douceur du dhikr est pour le murîd la marque de la haine d'Allah », ainsi que le fait qu'il occupe sa langue sans aucune sensation de « douceur » 19

Il disait : « L'incantation que fait *murîd* par sa langue fait hériter des degrés. L'incantation qui fait en son cœur de son Seigneur fait hériter les "proximités". »

 $^{^{19}}$ Le terme dhawq : goût, et le symbolisme gustatif sont généralement utilisés pour désigner l'expérience spirituelle directe, la réalisation spirituelle effective.

Nº 88 Il incombe au *murîd* sincère de ne pas persévérer dans le péché ; c'est à dire de tomber dans le péché sans s'en repentir immédiatement.

Il lui incombe de ne pas apaiser son cœur en un autre que son Seigneur -qu'Il soit Elevé et Magnifié.

Le Cheikh Abu-l-Qasim Junayd disait : « Chaque disciple possède un penchant spécial pour le monde et cela va l'empêcher d'avancer même si son Cheikh fait partie des plus grands Saints. Il doit donc travailler à enlever l'amour du monde totalement de son cœur. »

Nº 90 Il s'éloigne de tout ce qui va le distraire d'Allah.

Abu-l-Hassan Nûrî a dit : « Il y a un châtiment pour chaque faute et le châtiment du disciple c'est de rompre avec son Cheikh ».

Il disait aussi : « Le disciple n'est pas vaniteux s'il recherche son Seigneur, mais la vanité se trouve chez celui qui est distrait de Lui. »

Il disait : « Quand Allah veut du bien à un *murîd* Il lui fait fréquenter les Initiés et lui empêche la fréquentation des insouciants envers Allah. »

Il disait : « Tout *murîd* qui a envers lui un soupçon de penchant vers la basmonde, cela le stoppe dans la progression spirituelle, son Cheikh ferait-il partie des plus grands des saints! Il doit donc faire cesser l'amour du bas monde de son cœur en totalité. »

Il disait : « Au début de mon entrée dans la Voie, il se passait peut être une année entière sans qu'il vienne en mon cœur la suggestion du manger ni du boire, à moins qu'ils ne soient présents. »

Il disait : « Ce qui est étonnant, ce n'est pas de voir un *murîd* faire des demandes à son Seigneur; ce qui est étonnant c'est ceux qui sont insouciants à Son égard. »

Son intérieur doit être saint, dépourvu de l'ensemble des péchés. Si son intérieur n'est pas purifié des défauts et qu'il montre aux gens le contraire de cela, il sera châtié dans le futur par la privation de la sainteté.

Abu Bakr Warrâq disait : « Celui qui fait apparaître à la vue des gens ce qu'il est à l'intérieur augmente honte à sa honte. Il détestait pour le *murîd* qu'il voyage dans sa famille ou des pérégrinations dans le pays et disait : « La clef de tout bien est d'attendre patiemment (tarabaç) à l'endroit du Cheikh jusqu'à ce qu'il l'éduque et qu'il le sèvre. »

Il disait : « Celui qui n'a de cesse de changer d'une zawyah, où se trouve un Cheikh, vers une autre ne réussit jamais! »

Il disait : « Parmi les signes de la sincérité du *murîd* il y a le fait de prendre pour repas les invocations et pour couche la terre. »

Il disait : « Au début de ma carrière spirituelle je me satisfaisais de la vision de mon Cheikh, du vendredi au vendredi suivant en guise de manger et de boire. »

Il ne s'accordera pas de facilité en mangeant la nourriture de celui qui Nº 92 triche dans son travail et mange à partir d'un emprunt.

Sirrî Saqatî disait : « Comment le cœur du disciple peut-il s'illuminer alors qu'il mange tout ce qu'il trouve et sans s'enquérir de sa provenance. » Il disait aussi : « Je n'ai pas vu de moyen plus rapide pour susciter l'aversion du disciple et l'échec de son action, que de regarder les défauts des gens et de laisser libre cours à sa langue dans la médisance et la moquerie. »

Sirrî Sagatî disait : « Comment pourrait bien s'illuminer le cœur du murîd alors qu'il mange de tout sans se préoccuper [de l'origine]! »

Il disait : « A l'époque où nous sommes, la Voie a été déformée par la plupart des murîdin, lesquels se satisfont de l'étiquette de "demandeurs" [de l'initiation ou de la Voie = el-irâdah] mais qui ne cherchent pas réellement à savoir en quoi elle consiste ; ils s'éloignent de la pratique de la veille pieuse (el-sahr) et s'adonnent aux concessions, s'accordent des facilités à eux-mêmes par des "interprétations fines" ... Il n'y a de force et de puissance qu'en Allah, l'Elevé et l'Immense! »

Il disait : " Il ne convient pas que le murîd s'empresse de la propreté de ses vêtements en oubliant celle de son cœur." Quand on lui disait : « Tes vêtements sont sales », il répondait : « Ah, si mon cœur était comme un vêtement (que l'on puisse laver)!»

Il disait : « Aucun *murîd* ne délaisse le *dhikr* sans que ne meure son cœur. »

Il disait : « Quand le *murîd* ne peut obtenir un repentir véritable, qu'il demande à son Seigneur le pardon par la voie du cœur et du bienfait (divin). »

Il disait : « Vous les *muridîn*, allez aux séances de ceux qui pratiquent le *dhikr*, car ils se trouvent à la porte du Roi!»

Un certain « héraut » divin a dit : « Que celui qui ne M'a pas vu s'applique à Mon Nom, car Mon Nom ne me quitte pas! »

Il disait : « Ce bas-monde est une poubelle et la poubelle est la demeure des chiens ; celui qui la désire doit donc endurer les morsures de ses chiens! Et il se peut que celui qui aime la duniyah soit dans un état pire que ses chiens : le chien en prend, en effet, dans son ventre ce dont il a besoin et laisse le reste, alors que celui qui aime ce bas-monde l'emporte avec lui! »

Il disait : « Prend garde, *murîd*, de t'asseoir auprès d'un *fagîr* sans convenance (adab), car les fugarâ sont les espions des cœurs (jawâsîs el-qulûb) et il se peut qu'ils soient entrés dans ton cœur et en soient sortis en ayant pris connaissance de ce qui s'y trouve, sans que tu le saches! »

Il incombe au *murîd* de se montrer l'adversaire de sa propre âme, dans la mesure du possible. Le Cheikh Abu Mawâhib Shâdhilî a dit : « Prends garde à toi, murîd, de chercher à entrer dans la Présence de ton Seigneur par ton incantation et ta prière alors qu'il te reste un tant soit peu de ton âme individuelle, car le Roi Très-Saint (el-Malik el-Quddûs) a établi et décrété que personne d'entre les Gens-desâmes-individuelles (Ahl en-nufûs) n'entrera en Sa Présence. »

Sidi Ali Khawwâç disait : « Après qu'Allah ait ouvert au *murîd* l'ouverture de la Connaissance effective (et-ta'arruf) celui-ci ne se soucie plus du tout du peu de ses actes ou de leur abondance."

Il disait souvent lors de son cours (majlis): « Dites avec moi : Que la malédiction d'Allah soit sur celui qui dénigre ses Saints; et toute l'assemblée répétait : Que la malédiction d'Allah soit sur lui! " Ils élevaient leur voix jusqu'à ce que cela devienne un vacarme.

Le Cheikh Abou Mawâhib disait : « La meilleure oraison du murîd est l'incantation (dhikr) car la prière (rituelle), quel que soit son immense bienfait, n'est pas permise à certains moments [de la journée, comme après le `açr par exemple], moments pendant lesquels le dhikr est possible, à la différence du dhikr d'Allah (.) qui n'est défendu en aucune circonstance. »

Il disait : « Selon moi, la formule qui convient le mieux au *murîd* est la parole "Lâ ilâha illâ Allah", tant qu'il lui reste un désir [à combattre] ; puis quand tous ses désirs ont cessé le Nom de Majesté lui est plus utile. »

Il disait : « Qui s'interdit les oraisons (awrâd) au début de sa Voie, s'interdit les "évènements spirituels" (waridât) à sa fin ; il convient donc que tu pratiques les oraisons, murîd, aurais-tu même atteint Celui que tu désirais (wa law ballaghta el-Murâd)!»

Il lui incombe de ne jamais se mettre en avant pour faire cesser quelque chose de répréhensible (mounkar), lors d'une dispute par exemple, parce que cela constituerait une des plus grandes ruptures dans sa progression, à moins d'avoir acquis la diplomatie nécessaire, les bonnes intentions et que la chose ne s'impose à lui.

Conclusion du chapitre

Examine, mon frère, ce qui te revient dans tout de ce que nous avons mentionné à ton intention dans ce chapitre comme qualités des murîdin. Si tu vois que tu en es revêtu, c'est que tu es un *murîd* sincère mais dans le cas contraire, alors quelle prétention!

Et la Louange est à Allah, Seigneur des Mondes!

CHAPITRE II

Règles entre le Maître et le disciple

Sache, mon frère, que le pilier de la relation spirituelle adéquate avec le Maître est dans l'amour que l'on a pour lui. Celui qui ne parvient pas à aimer son Maître alors qu'il subit l'influence de tous ses désirs ne réussit jamais dans la Voie car l'amour envers le Cheikh constitue degré de l'assiduité grâce à laquelle le murîd s'élève vers le degré (martabah) du Vrai -qu'Il soit Magnifié et Elevé. Celui qui n'aime pas l'intermédiaire, existant entre lui et son Seigneur, qu'a justement magnifié l'Envoyé d'Allah –qu'Allah prie sur lui et le salue- est un hypocrite ; or l'hypocrite est dans le degré le plus inférieur du Feu! Maintenant que tu sais cela je vais te rappeler certains des attributs de ceux qui aiment leur Maîtres afin que tu puisses faire la part de ta sincérité et de ton mensonge ²⁰.

Je dis donc -et c'est en Allah que se trouve l'aide propice- que les Gens de la Voie sont unanimes à dire que le fait d'être repentant de l'ensemble de ses pêchés et de se purifier du reste des choses honteuses, fait partie des attributs du *murîd* sincère dans l'amour du Cheikh.

Celui qui se sali par les pêchés tout en prétendant aimer son Cheikh²¹ est mensonger. Dans un même ordre d'idée, celui qui n'aime pas son Cheikh, celui-ci ne l'aime pas non plus ; or quand son Cheikh ne l'aime pas, Allah-le Vrai –Elévé soit-Ilne l'aime pas non plus, Lui qui a dit : « En vérité Allah aime ceux qui se repentent et

²⁰ Note sur la notion de mensonge qui, à la différence du Français, n'exprime pas tant le fait d'exprimer volontairement une contre vérité que celui d'être dans un état de non sincérité.

²¹ On aura à l'esprit, tout au long de ses considérations, l'idée que le Cheikh corporel n'est que le reflet extérieur du Soi et que tout ce qui est dit à propos du Cheikh extérieur doit en réalité trouver sa signification pour la relation qu'a l'être, pourrait-on dire, envers lui-même, c'est à dire sa capacité ou son degré d'unification propre.

aime ceux qui se purifient » ²², « En vérité Allah n'aime pas ceux qui créent qu désordre » 23, « En vérité Allah n'aime pas celui qui est trompeur et vantard » 4, « ... et qu'Allah ne guide pas la tromperie des traîtres » , ainsi que les versets semblables.

Ils sont unanimes à dire qu'il fait partie des conditions de celui qui aime son Cheikh qu'il fasse la sourde oreille aux paroles de tout autre que son Cheikh dans la Voie, qu'il n'accepte de blâme de personne, à tel point que même si le peuple d'Egypte tout entier se levait d'un seul côté ils ne pourraient le faire s'éloigner de son Cheikh et que même si la nourriture et la boisson lui avaient manqué pendant plusieurs jours il s'en serait passé en regardant simplement son Cheikh, par le fait de se l'imaginer mentalement. Il nous est parvenu de certains Maîtres qu'une fois entré dans cette station spirituelle, on prend du poids uniquement en regardant son Instructeur.

[...]

J'ai entendu mon frère Afdâl ed-Dîn dire : " La vérité de l'amour du Cheikh consiste à aimer les chose à cause de lui, et à les détester à cause de lui, de la même manière qu'il en est de l'amour de notre Seigneur - qu'Il soit Exalté et Magnifié - ceci étant tiré du hadîth : " un serviteur viendra le Jour de la Résurrection avec beaucoup de prière, de jeûnes, de pèlerinages et d'aumônes ; les Anges témoigneront pour lui sur cela et Allah (.) dira : "Voyez s'il a pris pour Moi un Saint (hal wâlâ lî waliyyan) ou s'il s'est opposé ..."

[...]

Le Cheikh Muhiddîn a dit : " Parmi ce qui nous a été rapporté de plus agréable de certains amants spirituels est qu'un d'eux entra chez un Cheikh et qu'il le vit parler sur l'amour. Cet amant ne cessa de fondre et de transpirer jusqu'au point où son corps tout entier se répandit sur la natte devant le Cheikh sous la forme d'un flaque d'eau. L'un d'entre les amis de cet amant entra chez le Cheikh et lui dit : " Le voici! " en lui indiquent l'eau en question. Il lui raconta l'histoire et ceux qui étaient présents s'émerveillèrent."

Sache qu'il fait partie des qualités des amants spirituels qu'ils parlent par la langue de l'amour, du 'ichq, de l'ivresse et non pas par la langue de la science, de la raison et de la vérification (effective) [...]

Le Cheikh Muhiddîn a fait un poème au début du chapitre 181 des Futûhât La vénération des Maîtres n'est que la vénération d'Allah:

Observe-la donc comme règle, pour Allah et par Allah!

Ceux-ci sont les guides. La Parenté (selon l'esprit avec le Prophète) les confirme Dans leur rôle démonstratif avec une fermeté reposant sur Allah.

²² La Génisse, 222.
²³ Les Récits, 77.

²⁴ Les Femmes, 36.

²⁵ Yûssuf, 52.

Héritiers de tous les Envoyés divins, Leur propos est toujours selon Allah. Dans leurs niches tu les vois, tels les Prophètes, Ne demandant d'Allah rien d'autre qu'Allah. S'ils font voir quelque hâl qui les détourne De la loi sacrée, abandonne-les à Allah, Ne les suis pas et ne marche pas sur leurs traces, Car ce sont alors des relâchés d'Allah en Allah.

Tu ne prendras pas comme modèle quelqu'un sur lequel la Loi n'a plus d'autorité, Même s'il apportait des révélations de la part d'Allah »26

J'ai entendu Sidi Alî el-Murçâfî (.) dire : " Le murîd augmente dans l'amour qu'il pour son Cheikh au point de se réjouir des paroles de son Cheikh comme il jouit de l'acte sexuel. Quiconque ne pratique pas ainsi ne donne pas au Cheikh son droit concernant l'amour qu'il a envers lui. Tu n'ignore pas, mon frère, que les Maîtres sont les lieutenants du législateur - qu'Allah prie sur lui et le salue - dans la direction donnée à l'ensemble des gens et qu'ils sont même les héritiers des envoyées en réalité, héritant des sciences de leurs lois exotériques bien qu'ils ne sont pas eux-mêmes légiférant.

Je l'ai entendu dire [Sidî Alî Khawwâç] : " Le signe qui fait que l'on doive observer les convenances spirituelles avec un Maître est qu'il soit savant du Livre et de la Sunnah, parlant d'eux extérieurement et les réalisant en son intérieur. Il respecte les limites fixées par Allah et accomplit le pacte passé avec Allah. [...]

L'Imam Abu-l-Qâsim el-Junayd disait : Qui pratique l'initiation effective sans Maître est égaré et égare. Qui interdit la vénération des Maitres Allah (.) l'éprouve par la honte devant les serviteurs et lui interdit la lumière de la foi."

Abou-l-Qâsim el-Qushayrî disait : " Si le murîd n'avait pour lui de la recherche du adab que la parole de Moïse - sur lui la Paix - au Khidr 27cela lui suffirait. Car Moïse -sur lui la Paix- lorsqu'il désira être en compagnie du Khidr accepta la condition de respecter les règles des convenances spirituelles. Il demanda tout d'abord la permission de l'accompagner. Khidr posa alors comme condition qu'il ne s'oppose pas à lui en quoi que ce soit et qu'il ne lui oppose pas d'argument concernant un droit sur un autre. Puis quand Moïse rompit cet engagement, le Khidr laissa la faute impunie la première fois, puis la deuxième. Enfin, la troisième fois, qui est en réalité la limite à partir de laquelle la faute est majeure, il lui dit : " Ceci est la séparation entre moi et toi" 28

²⁶ Selon « La vénération des Maîtres spirituels - (Chap. 181) - 1962, pp. 165-166 (Juil.-Août et Sept.-Oct.; n° 372-373, traduction de Michel Vâlsan ».

²⁷ La Caverne, 66.

²⁸ (La Caverne, 87)

Maintenant que tu sais cela je dis - et c'est Allah que se trouve l'aide propice- :

Il incombe au murîd de n'entrer dans la compagnie d'un Cheikh qu'après avoir fait la prière de « demande de bien » (istikhârah) et que son cœur ne se soit « dilaté » à son égard, sans quoi il pourrait entrer [dans la Voie] sans conviction ferme et sans vénération, ce qui aboutirait à de l'aversion.

Cheikh 'Abd-el-Qâdir Jilânî disait : « Celui qui n'a pas une conviction profonde (foi) de la perfection de son Cheikh ne réussira jamais en sa compagnie. »

Abu Ali Daggâg disait : « Celui qui est entré dans la compagnie d'un Cheikh et qui s'y oppose ensuite a rompu par là même le pacte de la compagnie et il doit renouveler celui-ci." (...)

Nº 96 Ne pas argumenter contre le Cheikh par peur que, celui-ci lui ayant prescrit une règle initiatique à observer, il ne suive pas son ordre ; car cela constitue un signe du manque de sa sincérité (succès).

-X-

Au contraire, le murîd sincère doit s'efforcer d'être en mesure de s'asseoir à la porte du Cheikh, avec l'espoir que le regard du Cheikh se porte sur lui à chaque fois qu'il sortira ; peut-être sera-t-il davantage comblé de bienfaits par un regard qu'il aura porté sur lui que par son propre effort spirituel. Bienheureux est-il celui dont la cellule de retraite est en face de la porte du Cheikh!

*

Si l'Ouverture spirituelle s'avère difficile, qu'il en disculpe alors son Cheikh et porte le blâme envers lui-même uniquement, en disant : « L'imperfection vient de moi ». Allah -le Très-Haut- a dit au Seigneur des Envoyés : « Certes tu ne guides pas qui tu veux. »29. Si le Seigneur des Envoyés s'est trouvé dans une telle situation, qu'en est-il de mon Cheikh quand Allah obtient la victoire sur ce qu'Il prescrit et que les gens de toute époque reconnaissent leur manquement par rapport à la station de ceux qui les ont précédés parmi les Pieux Anciens (Salef)?

²⁹ Coran : Les Récits, 56

Ne pas cacher à son Cheikh quoi que ce soit de ses états extérieurs et intérieurs, voire même les pensées suggestives qui lui surviennent. Quand on dissimule quelque chose, on trahit son compagnonnage et on doit renouveler celui-ci si l'on veut en bénéficier. Ce dont nous voulons parler ici, ce sont les choses par lesquelles arrivent généralement les degrés dans la Voie, comme mentionner les actions maladives, plutôt que les choses anodines et habituelles.